

République d’Haïti

UNIVERSITE D’ETAT D’HAITI

(UEH)

FACULTE D’AGRONOMIE ET DE MEDECINE VETERINAIRE

**(FAMV)**

DEPARTEMENT D’ECONOMIE ET DE DEVELOPPEMENT RURAL

**(DEDR)**

**« Impacts Financiers de la Tenure Foncière dans la Culture du Riz au Niveau de la Commune de l’Estère »**

**Mémoire**

**Présenté par : Robens JUIN**

 **Pour l’obtention du titre d’Ingénieur-Agronome**

**Option : Département d’Economie et de Développement Rural**

**Novembre 2014**

# DÉDICACES

 Ce travail de recherche, je le dédie spécialement à :

 Ma très chère famille, M. Gustave **JUIN** et Mme Amélie **SAINT PIERRE JUIN** qui ont consacré leur courage et leur sang pour me pousser jusqu'à ce niveau,

 Mes petits frères et sœurs : Youdeline, Hunyadie-Delphée et Jeffly **JUIN**, qui ne sont jamais déçus de leur aîné.

En second lieu, il est dédié à M. Ognel **PIERRE-LOUIS**, Ing.Agr., qui n’a jamais cessé de me motiver et de m’encourager dans la réalisation de ce travail.

# REMERCIEMENTS

 Je ne saurais pas boucler ce cycle d’études et mener à terme ce travail de recherche sans la contribution et l’appui physique, morale, logistique et financier combien estimable des personnes citées ci-après. Des remerciements à leur égard, ne pourraient en aucun cas compenser leur généreuse contribution, j'estime cependant qu’ils montreront ma gratitude à leur endroit.

 Ainsi, je présente mes sincères remerciements à :

* **Dieu** pour m’avoir prêté jusqu’à ce jour la vie, l’intelligence, le courage et la santé afin d’être utile à mes semblables ;
* M. Rélex **ALEXANDRE**, Ing-Agr., M.Sc. mon conseiller scientifique, pour m’avoir assisté dans ce travail ;
* M. Wilson **DAZEMAR**, Ing.Agr., Directeur Départemental de l’Artibonite de l’INARA, pour l’autorisation qu’il m’a accordée pour recueillir certaines informations de cette institution ;
* M. Osias **STEPHEN**, responsable du Bureau Agricole Communal(BAC) de l’Estère, pour sa collaboration inconditionnelle ;
* M. Jean Claude **SAINT PIERRE**, Technicien agricole du BAC ; pour son accompagnement combien important.

 Mes remerciements s’adressent également :

* Au staff de la Faculté d’Agronomie et de Médecine Vétérinaire (FAMV) et particulièrement au Directeur du Département d’Économie et de Développement Rural (DEDR) Dr. Alix **DAMEUS** ;
* A tous mes camarades de la promotion (virtuose, 2005-2010) de la Faculté d’Agronomie et de Médecine Vétérinaire et aux Agronomes de ma génération ;
* Enfin à toutes celles et tous ceux qui m’ont donné leur appui au cours de cette période de l’étude et du travail de recherche.

# RÉSUMÉ

Au niveau de la plaine de l’Estère, le riz est une culture de rente. La culture du riz représente une source de revenu importante pour les planteurs de la zone et le riz est le plat alimentaire essentiel des estèriens.

Cette présente étude s’est fixé comme objectif principal d’analyser la situation foncière des personnes travaillant les terres rizicoles et les impacts sur le produit rizicole afin de déterminer le mode de tenure favorable en vue d’une correction de la structure foncière. Ainsi dans le cadre de ce travail une seule hypothèse a été émise : les profits dans la production rizicole de l’Estère dépendent de la structure foncière. Pour tester cette hypothèse, le test t-student a été utilisé. Pour atteindre les objectifs du travail, une méthodologie à deux étapes a été utilisée et a été basée essentiellement sur une synthèse bibliographique, des enquêtes (exploratoire et formelle) et nous avons élaboré une typologie pour laquelle nous avons retenu deux(2) critères : superficie cultivée en riz et le mode de tenure. Sur la base de ces deux(2) critères, nous avons identifié douze(12) types de parcelles.

 Les résultats de cette étude ont montré que la plus grande partie des terres exploitées dans la commune est en faire-valoir indirect. En effet, sur une même classe de superficie, les quatre (4) modes de tenure identifiés peuvent se rencontrer à savoir : la propriété, la plane ou antichrèse, le fermage et le métayage. On a pu remarquer que l’augmentation du morcellement entraine des difficultés d’amélioration de la production agricole et de distribution de l’eau dans les parcelles. Par ailleurs, le niveau de sécurité des parcelles en propriété est plus élevé que celui des terres exploitées en plane, en fermage et en métayage et ceci incite les propriétaires à faire des investissements beaucoup plus importants. Les résultats obtenus à partir de l’étude sont fonction du statut de l’exploitant. Sur l’ensemble des trois (3) classes de superficie, le propriétaire a obtenu le meilleur résultat (82646,52 gourdes/ha pour la classe de parcelles I de superficie supérieure ou égale à deux (2) carreaux, 74013,16 gourdes/ha pour la classe de parcelles II de superficie supérieure ou égale à un(1) carreau et inférieure à deux(2) carreaux et 43125,57 gourdes/ha pour la classe de parcelles III de superficie inférieure à un(1) carreau). Le planeur vient en second lieu avec (80495,80 gourde/ha pour la classe de parcelles I, 64997,26 gourdes/ha pour la classe de parcelles II et 33857,93 gourdes/ ha pour la classe de parcelles III). Le fermier occupe la troisième place avec (75655,10 gourdes/ha pour la classe de parcelles I, 62630,77 gourdes/ha pour la classe de parcelles II et 24789,66 gourdes/ha pour la classe de parcelles III). Et enfin, le métayer vient en dernier avec (68765,35 gourdes/ha pour la classe de parcelles I, 56368,3 gourdes/ha pour la classe de parcelles II et 20674,33 gourdes/ha pour la classe de parcelles III). Donc, le tableau de produits bruts nous montre que les produits évoluent dans le même sens que les dépenses qui sont dues au statut de l’agriculteur sur la parcelle. Cependant la majeure partie des terres sont cultivées en mode de faire-valoir indirect, soit les trois quarts (75%).

 Les propriétaires restent les principaux exploitants pouvant inciter la production rizicole, ceci s’explique par le niveau de sécurité qu’ont les propriétaires sur leur parcelle. Les résultats des tests statistiques nous ont permis de confirmer notre hypothèse de départ à savoir : les profits dans la production rizicole de l’Estère dépendent de la structure foncière.

#

# TABLE DES MATIERES

[DÉDICACEs II](#_Toc378069354)

[REMERCIEMENTS III](#_Toc378069355)

[RÉSUMÉ IV](#_Toc378069356)

[TABLE DES MATIERES V](#_Toc378069357)I

[LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS VII](#_Toc378069358)I

[LISTE DES TABLEAUX I](#_Toc378069359)X

**LISTE DES ANNEXES**…………………………………………………………………………………X

[CHAPITRE I : generalites 1](#_Toc378069360)

 1.1.- INTRODUCTION...........................................................................................................................1

 [1.2.-Problématique 2](#_Toc378069361)

 [1.3.-Cadre théorique 4](#_Toc378069362)

 [1.4-Objectifs du travail 4](#_Toc378069363)

[1.4.1-Objectif général 4](#_Toc378069364)

[1.4.2-Objectifs spécifiques 4](#_Toc378069365)

 [1.5- Hypothèse de travail 5](#_Toc378069366)

[CHAPITRE II : REVUE DE LITTERATURE 6](#_Toc378069367)

[2.1- Définition de concepts 6](#_Toc378069368)

[2.2-Situation du régime foncier haïtien 6](#_Toc378069369)

[2.2.1- Les structures agraires haïtiennes : un héritage du passé 6](#_Toc378069370)

[2.2.2-Situation foncière actuelle 8](#_Toc378069371)

[2.3- Tenure des terres 9](#_Toc378069372)

[2.3.1- Définition 9](#_Toc378069373)

[2.3.2- Les différents modes de tenure 9](#_Toc378069374)

[2.3.2.1- LE FAIRE-VALOIR DIRECT 9](#_Toc378069375)

[2.3.2.1.1- DEFINITION 9](#_Toc378069376)

[2.3.2.1.2- LES TERRE ACHETEES 10](#_Toc378069377)

[2.3.2.1.3- LES TERRES RECUES EN HERITAGE 10](#_Toc378069378)

[2.3.2.1.4- LES TERRES INDIVISEES 10](#_Toc378069379)

[2.3.2.2- LE FAIRE-VALOIR INDIRECT 11](#_Toc378069380)

[2.3.2.2.1- DEFINITION 11](#_Toc378069381)

[2.3.2.2.2- LES TERRES EN FERMAGE 12](#_Toc378069382)

[2.3.2.2.3- LES TERRES EN METAYAGE 12](#_Toc378069383)

[2.3.2.2.4- ‘’KOUVE’’ 13](#_Toc378069384)

[2.3.3- Autres types de statuts fonciers 13](#_Toc378069385)

[2.3.3.1- USUFRUIT 13](#_Toc378069386)

[2.3.3.2- ‘’PLANE’’ 13](#_Toc378069387)

[2.4-Thérapeutiques au problème d’accès a la terre dans le monde 13](#_Toc378069388)

[2.4.1- Mesures curatives 13](#_Toc378069389)

[2.4.1.1- Reformes agraires 13](#_Toc378069390)

[2.4.1.2- Colonisation agraire 14](#_Toc378069391)

[2.4.1.3- Industrialisation et diversification de l’économie 14](#_Toc378069392)

[2.4.1.4- Ralentissement de la croissance démographique 15](#_Toc378069393)

 [2.4.2- Mesures correctives 15](#_Toc378069394)

 [2.4.3- Mesures associatives 15](#_Toc378069395)

[**Chapitre iii : Présentation de la zone d’étude** 15](#_Toc378069396)

 [3.1- Situation géographique de la zone 15](#_Toc378069397)

 [3.2- Caractéristiques agro-climatiques 16](#_Toc378069398)

[3.2.1- Climat 16](#_Toc378069399)

[3.2.2- La pluviométrie 16](#_Toc378069400)

[3.2.3- Température 16](#_Toc378069401)

[3.2.4- Ressources en eau 17](#_Toc378069402)

[3.2.5- Les eaux de surface 17](#_Toc378069403)

[3.2.6- Eaux souterraines 17](#_Toc378069404)

[3.2.7- La topographie 17](#_Toc378069405)

[3.2.8- Ressources en sol 17](#_Toc378069406)

[3.3- Caractéristiques socio-économiques 17](#_Toc378069407)

 [3.3.1- Population 17](#_Toc378069408)

 [3.3.2- Instruction 17](#_Toc378069409)

 [3.3.3- Santé 18](#_Toc378069410)

 [3.3.4- Principales activités 18](#_Toc378069411)

 [3.3.5- Infrastructures 18](#_Toc378069412)

 [3.3.6- Religion 18](#_Toc378069413)

 [3.3.7- Agro-industrie 18](#_Toc378069414)

[CHAPITRE IV : MÉTHODOLOGIE 18](#_Toc378069415)

[4.1.-Recherche documentaire 19](#_Toc378069417)

[4.2.-Enquête exploratoire 19](#_Toc378069419)

[4.3.-Typologie 19](#_Toc378069420)

 [4.4.-Echantillonnage 21](#_Toc378069421)

 [4.5.- Taille de l’échantillon 21](#_Toc378069422)

 [4.6.-Enquête formelle 22](#_Toc378069423)

 [4.7.-Méthode d’analyse des données 23](#_Toc378069424)

 [4.8.--Procédés de calcul 23](#_Toc378069425)

 [4.9.- Test statistique 24](#_Toc378069426)

[CHAPITRE V : RÉSULTATS, ANALYSE et DISCUSSIONS 25](#_Toc378069428)

[5.1.-Situations de la tenure foncire du périmètre de l’Estère 25](#_Toc378069429)

[5.2.- Présentation et une analyse des différents modes de tenure 26](#_Toc378069431)

 [5.3.- Impacts de la tenure foncière sur la production rizicole à l’Estere 27](#_Toc378069433)

 [5.3.1. –Ses impacts sur le comportement des exploitants. 27](#_Toc378069434)

 [5.3.2.-La conséquence de la tenure foncière sur la distribution et l’application de l’eau à la parcelle 28](#_Toc378069435)

 [5.3.3.- La tenure et les coûts de production 29](#_Toc378069436)

[5.3.3.1.- Structure de coût au niveau du premier type pour les différents modes de tenure 29](#_Toc378069437)

[5.3.3.2.-Structure de coût au niveau du deuxième type pour les différents statuts d’exploitant 30](#_Toc378069438)

[5.3.3.3.-Structure de coût au niveau du troisième type et les différents modes d’exploitant 31](#_Toc378069439)

 [5.3.4.- Les charges globales selon le type et le statut de l’exploitant 32](#_Toc378069440)

 [5.3.5.- Impact de la tenure foncière sur les produits rizicoles. 32](#_Toc378069441)

 [5.3.6.-Profit réalisé et statut foncier 33](#_Toc378069442)

 [*5.4.- Synthèse des résultats de l’étude* 34](#_Toc378069443)

CHAPITRE VI : [CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 36](#_Toc378069444)

[REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 38](#_Toc378069445)

**WEBOGRAPHIE**……………………………………………………………………………………….40

**LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

**ACDI**: Agence Canadienne pour le Développement International

**ANDAH** : Association Nationale des Agro-Professionnels Haïtiens

**ASEC** : Assemblée des Sections Communales

**BAC** : Bureau Agricole Communal

**CASEC** :  Conseil d’Administration de Sections Communales

**CNIGS**: Centre National d’Informations Géo-Spatiales

**DEDR :**  Département d’Economie et de Développement Rural

**FAO**: Organisation des Nation-Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture

**HACHO:** Haitian-American Community Help Organization

 **INARA**: Institut National de la Réforme Agraire

**INRA** : Institut National de la Recherche Agronomique

**MARNDR :** Ministère de l’Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural

**ODVA** : Organisme du Developpement de la Vallée de l’Artibonite

**ONG :** Organisation Non Gouvernementale

 **PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**UEH:** Université d’Etat d’Haïti

# LISTE DES TABLEAUX

**Tableau 1 :** Représentation des échantillons par type

**Tableau 2** : Répartition des terres du périmètre selon le mode de tenure

**Tableau 3** : Dépenses effectuées en gourdes à l’hectare par classe de parcelles et les différents

 statut d’exploitant

**Tableau 4** : Coûts obtenus en gourdes à l’hectare par classe de superficie et les différents modes

 de tenure

**Tableau 5**: Dépenses réalisées en gourdes à l’hectare par classe de superficie et le statut de

 l’exploitant

**Tableau 6** : Tableau récapitulatif des charges globales à l’hectare en gourdes selon le type

 de parcelles et le statut de l’exploitant

**Tableau 7** : Produits bruts obtenus à l’hectare en gourdes par classe de parcelles et pour les

 différents statuts d’exploitant

**Tableau 8 :** Profit dégagé en gourdes à l’hectare selon la classe de parcelles et le statut de

 l‘exploitant.

**Tableau 9 :** Résultat du test statistique de moyenne de profit par classe de parcelles groupant

 deux à deux les différents statuts d’exploitant

**LISTE DES ANNEXES**

Annexe 01: Fiche d’enquête

Annexe 02: Tableaux des données de l’étude

Annexe 03: Données des analyses statistiques pour chaque classe de parcelles

Annexe 04: Les formules utilisées

# CHAPITRE I : GENERALITES

# 1.1.- INTRODUCTION

 La population de la commune de l’Estère est de 41 576 habitants environ pour un taux de croissance de 1,9% l’an (IHSI, 2012). La terre constitue le principal moyen de production pour la plus grande fraction de la population. Le secteur agraire est statique et la population ne cesse d’augmenter, cette augmentation démographique va nécessairement augmenter les besoins fonciers. Pour ce faire, il devient un impératif de s’asseoir sur le problème de la pression foncière dans un pays où l’économie est dominée par le secteur agricole, comme c’est le cas d’Haïti, en particulier la commune de l’Estère.

 En effet, étant donné que les besoins fonciers ne cessent d’augmenter et que toute la commune n’est pas disponible pour la production rizicole, avec la forte pression démographique et les conditions topographiques défavorables dans la partie Est, l’accès à la terre devient l’objet d’un véritable rapport de force. Cependant, actuellement, la lutte pour l’accès à la terre entraine un certain nombre de problèmes et joue un rôle prépondérant dans la vie économique, sociale et politique de la commune, Parmi les problèmes on peut citer :

* Conflits entre les familles ;
* Conflits entre les classes sociales.

 Par contre, selon les données foncières disponibles au niveau du bureau agricole communal (BAC) de l’Estère, la commune sous-étude occupe une superficie de 950 carreaux soit 1225,5 hectares de terre pouvant produire le riz. En ce qui concerne les besoins fonciers, ils continuent d’augmenter sur tout le périmètre. En conséquence, il est important de trouver des moyens en vue d’améliorer le rapport d’exclusion-inclusion en ce sens que chaque fois qu’une personne ou une famille accède à une parcelle, elle exclut automatiquement toutes les autres et fait l’objet de conflit.

## 1.2.-Problématique

En Haïti, le système foncier est très complexe et résulte d’une révolution particulièrement marquée par un morcellement de plus en plus poussée des terres. On rencontre plusieurs modes d’exploitation de ces terres. Cependant, pour chaque mode de tenure considéré, il existe des conditions spécifiques qui augmentent ou diminuent la sécurité foncière. Dans toutes les économies agricoles, l’accès à la terre est une condition essentielle de production. La forte pression démographique que doit supporter l’agriculture, le milieu physique peu confortable, font que l’accès à la terre est un enjeu majeur. De fortes différences existent entre les régions, dues à l’histoire, le Nord et le Sud, les mornes et les plaines… Globalement, principalement dans les mornes, la propriété foncière est plus ou moins paysanne. Ceci peut avoir un impact majeur sur la productivité dans le secteur agricole .Toutes choses étant égales par ailleurs, pour une même surface de production, la productivité peut être très différente suivant qu’elle est mise en valeur par son propriétaire, un fermier ou un métayer. ‘’ Le système foncier a un impact direct sur l’organisation du travail agricole et le niveau de rentabilité de travail’’ (**JOSEPH, 1984).**

Par ailleurs, de l’avis de plus d’un, le problème de précarité des structures agraires constitue l’un des plus lourds fardeaux pour l’agriculture haïtienne. A ce propos, **JOSEPH** dans sa contribution à l’étude des problèmes fonciers en Haïti, soutient que:

\_‘’ les structures agraires matérialisées dans les systèmes de tenure constituent un des principaux facteurs qui déterminent la faiblesse de notre production agricole’’. Pour le développement du secteur agricole haïtien, la tenure des terres a toujours été un handicap. La plupart des grands propriétaires sont rares ou sont des absentéistes. Ceci est d’autant plus vrai pour ceux qui travaillent dans les plaines fertiles où l’on rencontre généralement les fortes densités de population. Les incessants conflits terriens dans la Vallée de l’Artibonite en constituent une preuve assez convaincante. La région de l’Estère, une de ces <<plaines fertiles>> contribue en partie dans la production rizicole nationale. Elle représente un lieu privilégié d’intervention des décideurs pour promouvoir le développement de notre agriculture. De plus, bon nombre d’études faites sur la situation foncière en Haïti révèlent tout un ensemble de faiblesses dont :

* ‘’ Personne ne va planter des arbres ou faire une amélioration foncière quelconque sur un terrain qu’on va lui reprendre deux ans après ’’ (**JOSEPH, 1984**)
* ‘’Une insécurité foncière, conséquence de l’absence très fréquente de titre authentique et de cadastre’’ (**MORAL, 1961**)

La plaine de l’Estère n’est pas exempte de tous ces problèmes d’autant plus que l’irrigation augmente la valeur de la terre et par conséquent accroît la rente foncière. Ajouter à tout cela, l’Estère est l’une des régions du pays où la croissance de la population croit à un rythme de 1,9% l’an. Ainsi, peut-on négliger le problème de la tenure des terres dans la recherche des facteurs limitatifs de la production rizicole au niveau du périmètre de la commune de l’Estère. Les modes de tenure et le degré de sécurité qui en découle jouent un rôle important dans l’organisation de la production et donc dans le niveau d’investissement que consentira ou que pourra faire un agriculteur pour améliorer sa productivité.

 Dans la réalité agraire de cette commune, la grande majorité des agriculteurs ne dégagent pratiquement pas de grand profit, notamment à cause du transfert d’une grande partie du surplus éventuel au propriétaire foncier, surtout dans le cas du métayage. Aucune étude ne s’est pas encore réalisée dans la commune de l’Estère sur la tenure foncière et ses impacts sur le produit rizicole.

 Si on tient compte de la croissance de la population, la pression foncière semble devenir de plus en plus importante dans la zone. Vu son évolution, on est en droit de poser les deux questions suivantes :

Comment se présente le système foncier au niveau de ladite commune ?

Les modes de tenure affectent-ils vraiment la production rizicole ?

 C’est dans le souci d’apporter une réponse à ces questions et de contribuer au débat sur la recherche des facteurs responsables de la faiblesse de la production rizicole de ladite région que l’on s’est lancé dans cette étude où chacun essaie de s’assurer d’une portion de terrain pour garantir la reproduction de sa force de travail et celle de sa famille. Les résultats de la présente étude peuvent servir de guide au Ministère de l’Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, aux ONG œuvrant dans le domaine agricole et autres dans la prise de décisions adaptées pour le relancement de l’agriculture dans ladite commune.

## 1.3.-Cadre théorique

Le support théorique qui sert de base à cette étude est :

* La théorie de la rente foncière énoncée par DAVID Ricardo (1822). Cette théorie stipule qu’il existe des conditions spécifiques qui augmentent ou diminuent le profit des agriculteurs, notamment le paiement de la rente pour avoir le droit de cultiver la terre. Une part de la production est donc transformée en rente foncière et est évacuée hors de l’exploitation.

## 1.4-Objectifs du travail

 Le présent travail poursuit plusieurs objectifs dits spécifiques qui découlent de son objectif général.

###  1.4.1-Objectif général

 Analyser la situation de la tenure foncière et ses impacts sur le produit rizicole dans la commune de l’Estère.

###  1.4.2-Objectifs spécifiques

* Identifier les différents modes de tenure constituant la structure foncière de la zone d’étude ;
* Déterminer la proportion de chaque mode de tenure intervenant dans la production du riz de l’Estère ;
* Déterminer pour chacun des modes de tenure la structure de coût de production pour chaque catégorie de superficie ;
* Déterminer les profits générés pour chaque mode de tenure suivant le type suite au produit obtenu sur la parcelle par rapport à la structure foncière.

## 1.5- Hypothèse de travail

H: Les profits dans la production rizicole de l’Estère dépendent de la structure foncière.

# CHAPITRE II : REVUE DE LITTERATURE

 Nous passerons en revue la situation du secteur foncier sur le plan local, national et mondial. Le régime foncier, les faire-valoir et les reformes agraires…sont à prendre en considération.

## 2.1- Définition de concepts

 **Régime foncier** : Ensemble de dispositions légales qui régissent la détention et l’exploitation de la terre.

 La terre est naturellement le support indispensable à toute production. Les activités productives nécessitent, même en quantité très limitée, une superficie donnée. Ainsi le point de départ de tous les projets de développements doit être l’étude du régime foncier et de l’utilisation des sols dans les zones (ONU cité par **HILAIRE, 1995**). En effet on peut voir le foncier sous différents angles : disponibilité et accès à la terre, son potentiel productif, sa tenure c’est-à-dire les statuts des occupants et la taille des parcelles cultivées etc.

 **Système foncier** : Nous pouvons définir le système foncier comme le mode d’organisation, de structuration des différents éléments s’imbriquant les uns avec les autres autour du facteur terre. Par ailleurs dans le mémento de l’agronome on le définit comme ‘’ un ensemble de règles qui organisent les rapports, à propos de la terre, qu’entretiennent les ayants droit entre eux et qu’ils peuvent opposer aux non ayants droit’’.

**Structures agraires** : GUTELMAN, en 1974, voit les structures agraires comme la matérialisation autour de la terre d’un système de rapports de force. Selon Joseph elles se rapportaient non seulement à la terre en soi, mais encore aux rapports sociaux qui s’articulent autour de l’appropriation de la terre et qui déterminent les formes de distribution des produits de la terre.

**Système agraire** : Ce concept permet d’étudier et de caractériser une société agraire et son agriculture à une époque et un lieu donnés, à partir de l’analyse du milieu cultivé, des moyens de production utilisés, de la division du travail, des rapports d’échange et la répartition du produit du travail.

**Système de tenure** : C’est l’ensemble des différents modes de tenure.

## 2.2-Situation du régime foncier haïtien

 Les désordres politiques, les tremblements de terre et les incendies… furent cause de la disparition de nombreux titres de propriété ou plan d’arpentage. Ceci explique quelquefois l’incertitude qui plane sur beaucoup de droits immobiliers. Le législateur, en réglementant la propriété rurale et l’autorité judiciaire, en appliquant la loi, ne peuvent manquer d’être influencés par la situation de certains paysans, qui vivent au sommet des montagnes et qui sont par conséquent éloignés de tout contact avec la vie générale du pays.

### 2.2.1- Les structures agraires haïtiennes : un héritage du passé

 La situation agraire haïtienne n’est pas le résultat d’un phénomène récent. Mais tel qu’il se présente dans sa configuration actuelle, ce système foncier est un héritage d’environ trois siècles d’histoire.

 En effet, un régime concessionnaire s’est établi à Saint-Domingue durant la période coloniale. Celui-ci se caractérisait par des vastes habitations s’étendant généralement sur des centaines d’hectares qui ont été concédées par le roi de France aux entrepreneurs qui voulaient et avaient les moyens de les défricher. Ces défrichements, selon **Moreau** de **Saint-Merys**, s’effectuaient de la côte vers l’intérieur du pays (**HILAIRE, 1995**). Par la suite, on retrouvait des ‘’places à vivre’’ aux abords de grands domaines des colons français emblavés en culture d’exportation. Cette formule coloniale a inspiré la petite exploitation paysanne qui caractérise aujourd’hui nos structures agraires. Il faut dire que, déjà, à cette époque des esclaves, aspirant à devenir propriétaire, se refugiaient dans les normes vers les endroits difficilement accessibles qu’ils défrichaient pour les mettre en culture.

 Dans ce système les grandes plantations subsistaient avec le colon propriétaire et les cultivateurs contraints d’assurer, au supplice du fouet, la force de travail nécessaire à la production. Jusque-là les cultivateurs n’avaient pas accès à la propriété foncière car pour les empêcher Toussaint interdisait formellement aux notaires de passer des actes de vente de moins de cinquante carreaux (**BERNARD**, **1991**). Le caporalisme qui prévalait, assimilait, dans son organisation sociale de la paysannerie, les cultivateurs à des soldats affectés à une habitation et qu’il leur était formellement défendu de quitter.

 Après l’indépendance, un petit groupe formé essentiellement d’anciens libres, s’appropriait des biens fonciers acquis ensemble. Ils affermaient aux chefs militaires, aux hauts fonctionnaires civils et aux personnes de haut rang social (**HILAIRE**, **1995**). Dessalines qui voyait la question autrement en optant pour une répartition équitable du patrimoine foncier a du payer de sa vie son point de vue.

 Dans la constitution de 1806, il est dit que la prospérité de l’agriculture dépend de la confiance et de la justice qui devait réciproquement exister entre le propriétaire et le cultivateur. Tout porte à croire que, jusqu’à cette date il n’a jamais été question d’un système de production où le cultivateur est propriétaire de la terre et des autres moyens de production.

 Certes les premiers gouvernements d’Haïti ont effectué des distributions de terres, mais aux chefs militaires et aux hauts fonctionnaires. Répartition qui se fait, selon **HILAIRE**, **1995,** comme un butin acquis par la force des armes ou le rôle joué au moment de la guerre détermine la part de chacun. Il n’y a pas de profondes modifications dans la tenure féodale de la période coloniale, ni une forme vraiment nouvelle d’exploitation de la terre, ce n’est que le début du morcellement de la propriété foncière.

 Que ce soit Christophe, Pétion, Boyer ou autres, ils ont entrepris la même forme de répartition foncière. Il a fallu attendre le gouvernement de Salomon, en 1883 pour voir effleurer une autre forme de distribution. En effet Salomon voulant promouvoir la production des denrées d’exportation, promulgua une loi portant sur la cession conditionnelle de terres à tout citoyen qui accepterait à produire ces denrées.

 Avec l’occupation américaine de 1915 une nouvelle forme de concession de terre a vu le jour. IL s’agit de donner et d’affermer des terres du domaine national à des compagnies étrangères (Américaines). Près de cent mille hectares (100.000) ont fait l’objet de ces concessions. Ce qui, sans nul doute, n’a pas abouti aux résultats escomptés à savoir le développement agricole du pays.

### 2.2.2-Situation foncière actuelle

Suite à cette longue histoire au cours de laquelle l’accès au foncier par les travailleurs agricoles a toujours demeuré un défi, tenant compte de la forte pression démographique dans le secteur agricole, la situation foncière du pays présente des traits qui lui sont particuliers.

 De ces derniers, nous relevons :

* l’existence de la propriété paysanne comme marchandise : la terre se vend et s’achète ;
* une distribution très inégale des terres cultivables surtout au niveau des plaines ;
* un morcellement des terres qui a pour conséquences une prédominance de petites exploitations familiales dont la superficie totale en exploitation est, le plus souvent, très inférieure à celle qui répondrait aux besoins de la famille. Au niveau de ces exploitations on rencontre particulièrement des parcelles très exigües et très dispersées constituant ainsi un obstacle à une organisation et une utilisation efficace de la main-d’œuvre ;
* le trait le plus caractéristique serait la très grande diversité de modes de tenure des terres. Ces derniers influent non seulement sur les choix de production mais conditionnent la jachère, jouent sur les résultats économiques des exploitations selon qu’elles ont à verser ou non une rente foncière (**GASPARD, 1995**) ;
* la prédominance de l’indivision comme mode de tenure foncière dans le monde rural ;
* existence de grands domaines, quoique rares, pouvant être publics ou privés et sur lesquels une rareté de main-d’œuvre est souvent observée (**JOSEPH, 1993**) ces grandes propriétés atteignent parfois des centaines d’hectares (**Manuel d’Agronomie tropicale, 1990**). L’état est sans nul doute le plus important de ces grands propriétaires et qu’il est totalement absentéiste.

Toutes ces caractéristiques et tant d’autres non citées ici concourent à faire du facteur terre (accès, sécurité et quantité exploitée) un enjeu. Et celui-ci est tout d’abord pour les agriculteurs qui sont tenus tirer les moyens leur permettant la rémunération ainsi que la reproduction de leur force de travail. Mais c’est aussi un enjeu pour une petite minorité de propriétaires dont la richesse et les privilèges demeurent liés à la propriété foncière. Elles témoignent toutes de la précarité de nos structures agraires.

## 2.3- Tenure des terres

### 2.3.1- Définition

La tenure foncière peut être définie par la nature des relations existant entre l’agriculteur et la terre qu’il utilise. C’est en d’autres termes la condition d’exploitation de la terre par un cultivateur selon qu’il est propriétaire ou non.

### 2.3.2- Les différents modes de tenure

Notre système foncier, résultat d’une longue histoire, est caractérisé, tel qu’on vient de le dire, par un ensemble très complexe de mode de tenure des terres et cela tant du point de vue global qu’au niveau de chaque exploitation agricole. Dans cette partie on se propose d’examiner les différents statuts (fonciers) suivant lesquels une parcelle peut être exploitée en Haïti. En effet les parcelles peuvent être exploitées soit en régime de faire-valoir direct ou terre en propriété au sens large soit en régime de faire-valoir indirect.

#### 2.3.2.1- LE FAIRE-VALOIR DIRECT

##### 2.3.2.1.1- DEFINITION

Le faire-valoir direct est le mode d’exploitation selon lequel l’agriculteur est propriétaire de la terre qu’il travaille. Ainsi le producteur ne paie aucune rente que ce soit en nature ou en espèce pour l’exploitation de ces parcelles qui peuvent avoir été achetées ou reçues en héritage.

##### 2.3.2.1.2- LES TERRE ACHETEES

Il s’agit de bien foncier acquis directement par l’exploitant par versement d’une certaine somme d’argent au vendeur. Dépendant du mode d’acquisition de la terre par le vendeur les parcelles achetées peuvent être de différents types :

**Terre titre :** se dit de parcelles ayant été achetées ou reçues en héritage par le vendeur et pour lesquelles il dispose d’un titre de propriété qu’il peut fournir à l’acheteur.

**Terre honoraire :** Il est coutume dans le milieu rural haïtien que des agents de transactions foncières (notaires, arpenteur, avocat) réclament une parcelle en paiement. Cette parcelle en la vendant à une tiers personne, porte le nom de terre honoraire.

**Achat à l’intérieur d’un lot indivis** : opération par laquelle un héritier vend ses droits et prétentions sur un héritage foncier qui n’a pas été partagé formellement.

**Achat par suite d’une longue gérance** :les agents de transactions foncières qui s’approprient des terres en paiement de dettes contractées en leur endroit, les absentéistes en général peuvent laisser la gérance de leurs terres au même agriculteur pendant de très longue période. Parfois la gérance perdure plusieurs générations. Pour s’en sortir les propriétaires de tels domaines n’ont presque pas d’autres choix que de les vendre aux gérants.

##### 2.3.2.1.3- LES TERRES RECUES EN HERITAGE

L’essentiel du patrimoine foncier de l’agriculteur haïtien est constitué de parcelles héritées (**Manuel d’Agronomie tropicale, 1990**). Celles-ci peuvent faire l’objet de partage formel avec arpentage et légalisation par un notaire. Dans ce cas, comme pour les parcelles achetées l’exploitant dispose d’un titre individuel de propriété. Il peut donc utiliser sa terre au gré de sa volonté et en toute liberté. Son droit de propriété peut facilement être mis en cause.

##### 2.3.2.1.4- LES TERRES INDIVISEES

C’est encore des terres héritées mais qui ne sont pas partagées formellement entre les héritiers. La propriété est donc collective c’est-à-dire le domaine appartient à une famille élargie constituée par l’ensemble des co-héritiers. Ils ont tous donc le même droit de jouissance sur la terre. Plusieurs cas peuvent être enregistrés du point de vue du mode d’exploitation de tels biens fonciers :

* Le plus usuel dans le milieu haïtien consiste en une séparation informelle où tous les co-héritiers se mettent d’accord pour partager la terre sans l’arpenteur ni officialiser par l’établissement de titres notariés.
* Dans le cas où il n’y a aucun partage, indivision stricte, l’héritage foncier est exploité collectivement par tous les ayants droit. Là encore ces terres peuvent être mises en valeurs suivant deux modes d’exploitation :

 **Exploitation collective** : le bien foncier est utilisé en même temps par tous les co-propriétaires. Il va de soi l’investissement tant en capital qu’en travail est pratiquement nul sur ces terres qui servent, le plus souvent, à pâturer le bétail.

 **Exploitation par rotation** : Dans ce cas la parcelle héritée est successivement exploitée par les co-héritiers. La rotation d’exploitation varie en fonction du nombre d’ayants droit. Toutefois ce mode d’utilisation semblerait préférable au précédent en termes de la garantie qu’a l’exploitant de jouir des fruits de son travail. Par ailleurs le sol sera très vite appauvri car chaque occupant va tenir d’en tirer un meilleur parti alors qu’aucun ne consentira pas à y investir temps et argent nécessaire à la production de la fertilité.

#### 2.3.2.2- LE FAIRE-VALOIR INDIRECT

##### 2.3.2.2.1- DEFINITION

Le faire-valoir indirect désigne le mode d’exploitation du foncier dans lequel l’exploitant n’est pas propriétaire de la terre. Pour pouvoir la travailler il doit donc payer un droit d’exploitation au propriétaire. Ce droit appelé rente foncière, peut être en nature ou en espèce, voire en service selon le mode de tenure de la terre.

##### 2.3.2.2.2- LES TERRES EN FERMAGE

Il s’agit de terres pour lesquelles le propriétaire et l’exploitant établissent un contrat écrit appelé bail pour une durée déterminée. Par le bail le fermier est autorisé à utiliser la terre du propriétaire moyennant une somme fixe et réglée au moment de la signature du contrat. La durée du fermage est également très variable. Elle peut ne pas excéder une campagne agricole et prend le nom de ‘’ferm’’ mais parfois elle s’étend sur plusieurs années et se nomme ‘’potèk’’ ou fermage long.

**Prix du fermage :** Les prix du fermage ne sont pas déterminés à l’avance par une quelconque législation. Ils sont acquis après discussion entre les deux partenaires. Etant donné que le bailleur se trouve dans la position d’offreur, il se crée un rapport de force défavorable à celui-ci. La loi de l’offre et de la demande jouant à fond, les prix se fient donc le plus bas possible, représentant parfois $^{1}/\_{50}$ ou même $^{1}/\_{100}$ du prix de vente. Parmi les autres facteurs qui interviennent dans la formation du prix, il faut souligner la fertilité naturelle du sol, sa situation topographique, sa distance par rapport à la maison d’habitation de l’exploitant et les éventuels arbres qui se trouvent sur la parcelle. Notons toutefois que ces arbres peuvent faire l’objet d’un contrat séparé.

##### 2.3.2.2.3- LES TERRES EN METAYAGE

Il s’agit d’un rapport foncier dans lequel l’exploitant et le propriétaire établissent un contrat oral donnant droit au métayer d’utiliser la terre de ce dernier. Pour cela l’agriculteur paie au propriétaire une rente en nature sous forme d’un pourcentage de la récolte. On a toujours tendance à confondre le métayage et le << de-moitié>> mais les deux termes se diffèrent. Dans le code rural haïtien, le métayage suppose la participation du propriétaire aux dépenses de mise en culture. Ce qui n’est pas respecté dans la pratique. Donc, ce que l’on rencontre en fait est le << de-moitié >> où l’exploitant supporte seul toutes les dépenses mais sépare la récolte selon la formule moitié-moitié d’où son nom. La durée d’une telle cession varie d’une saison culturale à plusieurs années. Il ne reste pas moins vrai que le métayage doit son origine au régime portionnaire de polverel.

##### 2.3.2.2.4- ‘’KOUVE’’

 Statut foncier selon lequel l’exploitant reçoit une parcelle sans payer formellement ni en nature ni en espèce mais plutôt autrement ; et le plus souvent en service.

### 2.3.3- Autres types de statuts fonciers

A côté de ces formes classiques de modes de tenure des terres, d’autres types de rapports fonciers lient l’exploitant haïtien à sa parcelle. Du nombre de ces derniers nous révélons :

#### 2.3.3.1- USUFRUIT

L’usufruitier n’est pas propriétaire car il n’a pas de titre de propriété mais il exploite sa parcelle en faire valoir direct. Il la travaille et jouit de ses fruits sans rendre compte au propriétaire. Cependant il ne peut effectuer aucune transaction sur sa parcelle.

#### 2.3.3.2- ‘’PLANE’’

Dans ce cas l’exploitant cède le titre de propriété de sa parcelle à un usurier qui dispose de l’exploitation du domaine foncier à sa guise jusqu’à ce qu’on lui rembourse son argent. Il va de soi si la parcelle est sous culture au moment de l’acquittement de la dette l’usurier termine sa récolte avant de remettre la terre et cela sans aucune redevance envers le propriétaire.

## 2.4-Thérapeutiques au problème d’accès à la terre dans le monde

En Haïti et dans tous les pays où l’on adopte l’exploitation privée de la terre de criantes inégalités dans la répartition du patrimoine foncier sont souvent constatées. Un fort pourcentage d’agriculteur n’arrive pas à avoir accès, en toute sécurité, à la terre. De nombreuses mesures sont préconisées en vue de résoudre le problème de la fragilité de tenure foncière, voire de s’attaquer à celui des sans-terres. Voici quelques thérapeutiques proposées par les chercheurs en vue de solutionner le problème d’accès à la terre.

### 2.4.1- Mesures curatives

#### 2.4.1.1- Reformes agraires

Nombres de politiciens et d’économistes préconisent la distribution radicale et équitable des ressources foncières afin de procurer des terres à ceux qui les travaillent mais qui en sont dépourvus. Toutefois la réforme agraire peut impliquer des mesures destinées à partager aussi des autres moyens de production agricole : matériels, bâtiments d’élevage, cheptel, eau d’irrigation etc. (**M. DUFUMIER, 1986**). Cette solution, dirait-on révolutionnaire, a suscité un optimisme manifeste chez beaucoup de gouvernement soucieux de promouvoir le développement agricole de leur pays. D’un côté on trouve la Chine, Cuba et le Vietnam qui ont totalement ou partiellement éliminé la propriété privée de la terre et de l’autre le Kenya et l’Ouganda qui ont transféré aux agriculteurs la propriété privée de la terre. Entre ces deux extrêmes toute une gamme de variantes peut-être rencontrée. Si dans certains pays on a abouti à des résultats satisfaisants, par contre en certains endroits les divers programmes de réforme agraire ont donné des résultats catastrophiques. Il est à souligner qu’Haïti est le pays de l’Amérique latine qui a tenté d’effectuer des réformes agraires.

#### 2.4.1.2- Colonisation agraire

La colonisation agraire consiste soit à bonifier des terres vierges sur lesquelles on installera des familles paysannes soit à substituer un mode de gestion et d’exploitation collectif à celui privé de la terre. Dans les pays où les ressources foncières sont abondantes, la colonisation agraire, surtout dans sa première forme, serait l’un des moyens les plus recommandés si on veut procurer des terres aux démunis. Il va s’en dire que de telles mesures se heurteraient en Haïti à l’obstacle majeur que constitue la pénurie de terres vierges. Des programmes de ce genre ont été entrepris en Afrique, au moyen orient et dans certains pays de l’Amérique latine tel le Brésil. Toutefois même dans les pays où les ressources foncières ne sont pas très limitées les résultats des programmes de colonisation agraire sont loin d’être encore satisfaisantes.

#### 2.4.1.3- Industrialisation et diversification de l’économie

 Certains chercheurs recommandent de rétrécir le secteur agricole progressivement au profit des industries qui fabriquent des biens de consommation. En effet il est incontestable que les industries rurales jouent un rôle important dans la création d’emploi en milieu rural. De plus le secteur agricole bénéficierait des gains de productivité transférables qui découlent de l’industrialisation des campagnes. Et dépendant du type d’industrie, elle pourrait constituer une incitation pour le secteur agricole par les débouchés qu’elles représenteraient.

 En outre les coopératives de services à la production tels : vente de semences, d’engrais, d’outils, de pesticides etc.…, au stockage et à la consommation, voire la transformation de produits agricole pourrait constituer un nième secteur d’amélioration des conditions de vie des petits agriculteurs sans recourir directement à la propriété foncière ni à l’exploitation du sol. La promotion des activités extra-agricoles dont l’artisanat, est une alternative pour faire baisser la pression sur les terres.

#### 2.4.1.4- Ralentissement de la croissance démographique

 Quelque puisse être la bonne volonté des dirigeants dans les pays comme Haïti où la densité de la population est très élevée et que la croissance démographique est forte, les mesures précitées se révéleraient difficilement efficaces. Ainsi nombre d’agents de développement qui se sont penchés sur la question, s’entendent sur les effets positifs et salutaires d’un contrôle de la croissance démographique sur la pression de la population sur les terres cultivées.

#### 2.4.2- Mesures correctives

 Outre les mesures curatives certains optent pour des mesures moins radicales visant à sécuriser la tenure des terres. Elles consistaient principalement en la réglementation de la cession de la terre soit à des fermiers soit à des métayers afin de garantir la sécurité de jouissance des fruits des efforts consentis par ces agriculteurs pour l’exploiter. Et cela tant en force de travail qu’en capital. Ces mesures peuvent porter également sur la législation relative à l’endettement. En effet des dispositions sur les prêts usuraires qui viseraient à limiter les abuts des préteurs sont préconisées. Car des petits paysans ayant contracté des dettes pour lesquelles ils se révèlent insolvables se voient obligés de céder aux prêteurs la possession de leurs lopins de terre. Outre la législation, les subventions, la facilité de l’accès au crédit par des agriculteurs, en particulier les plus vulnérables, sont de nature à augmenter la sécurité de ces derniers sur les parcelles par la diminution de leur dépendance à l’égard des prêteurs.

#### 2.4.3- Mesures associatives

 Ces mesures, d’après (**RADHA, 1950**), englobent toutes les activités qui permettraient aux paysans dépourvus de terre et aux ruraux pauvres en général de s’organiser, d’identifier eux-mêmes leurs besoins et de participer à l’élaboration, à l’exécution et à l’évaluation des projets/ programmes destinés de répondre à ces besoins.

## CHAPITRE III : PRESENTATION DE LA ZONE D’ETUDE

### 3.1- Situation géographique de la zone

 De par sa position géographique, la commune de l’Estère est côtière. Elle a une superficie de 176,2 km2 et sa densité est de 202 habitants/km2. Elle est comprise entre 180 et 200 de latitude Nord. C’est une zone à prédominance de plaine. La commune de l’Estère est la troisième commune de l’arrondissement des Gonaïves. Elle est bornée au Nord, par le Golfe de la Gonâve et la commune des Gonaïves ; au Sud, par les communes de Desdunes et de Dessalines ; à l’Est, par les communes des Gonaïves et de Dessalines et à l’Ouest par le Golfe de la Gonâve et la commune de Desdunes (IHSI, 2003).

### 3.2- Caractéristiques agro-climatiques

#### 3.2.1- Climat

 La région d’étude se caractérise par la présence de deux (2) saisons distinctes : une saison sèche et une saison pluvieuse. Cette dernière est particulièrement favorable à la riziculture car l’eau est relativement abondante au cours de cette période. Il existe aussi une saison sèche pendant laquelle la culture du riz est possible mais sur une superficie réduite. Pendant la saison sèche, l’eau disponible n’arrive pas à alimenter complètement les systèmes notamment dans les zones situées plus en aval d’un périmètre donné (IHSI, 2003).

#### 3.2.2- La pluviométrie

 La pluviométrie de la zone d’étude est d’environ 910 mm/an, s’étend d’avril à novembre et la seconde (saison sèche), bien définie s’étend de Novembre à Mars/Avril. A noter que la disponibilité en eau sur les périmètres dépend en partie des conditions climatiques et écologiques existant au niveau des canaux de drainage.

 Il n’existe pas de station permettant de mesurer la pluviométrie de la commune de l’Estère, mais les informations recueillies d’une localité (Déseaux), montre que la zone reçoit en moyenne 910 mm de pluie par an. A l’Estère, les plus fortes précipitations sont enregistrées de Mai à Septembre (Theliar, 2007 citant ODVA, 1996). Selon la FAO dans les années 66, la vitesse moyenne des vents variait de 7,5 à 10 km/h, avec deux périodes de maximum en avril et en mai.

Source : Service National des ressources en Eau / MARNDR

#### 3.2.3- Température

 Les températures moyennes varient de 27,0 oC (mois de décembre) à 30,8 oC (mois de juillet). Les maxima se situent entre 29,0 0C à 34,5 oC en juillet. Les minima oscillent entre 24,0 oC en janvier et 24,5 oC en décembre (Theliar, 2007).

#### 3.2.4- Ressources en eau

 Les ressources en eau de l’Estère sont constituées pour l’essentiel par des écoulements naturels des rivières qui la traversent et les eaux souterraines.

#### 3.2.5- Les eaux de surface

 La commune détient deux rivières importantes : l’Estère et la ravine à couleuvre. L’Estère descend des montagnes noires et possède des affluents sur sa droite, son bassin versant est de 700 km2 (FAO, 2002 ; cité par Masséna P, 1997)

#### 3.2.6- Eaux souterraines

 En dépit de non-connaissance des ressources aquifères de la zone, les recherches ont montré que la nappe phréatique n’est pas pauvre en eau souterraine car il y a beaucoup de puits ordinaires et artésiens

#### 3.2.7- La topographie

 La commune d’Estère possède une topographie plane qui domine la région. La 2ème section est surtout constituée de plaine seule et la 1ère section Lacroix Périsse a une partie montagneuse.

#### 3.2.8- Ressources en sol

 La commune de l’Estère possède un potentiel édaphique très élevé. La zone la plus basse à petite Desdunes offre des possibilités restreintes en raison de la présence d’une bande saline étendue le littoral et la zone des rizières permanentes.

## 3.3- Caractéristiques socio-économiques

### 3.3.1- Population

 Selon IHSI 2005, la population de la commune de l’Estère est estimée à 35 505 habitants dont 93 hommes pour 100 femmes à la même date. Près de 40,0 % de la population de la commune résidaient en milieu urbain. Entre 1982-2003, période intercensitaire, la population de la commune de l’Estère a connu un taux moyen d’accroissement annuel de 1,9 %. La répartition de la population de la commune par grand groupe d’âge présente la structure suivante : 37,3% de sa population sont âgés de moins de 15 ans, les personnes âgées de 15-64 ans représentent 58,2% de la population et celle de 65 ans et plus de 4,5%.

Les habitants de la commune de l’Estère s’appellent estèriens, estèriennes. La fête patronale de la commune, Marie Reine Immaculée, est célébrée chaque 8 décembre dans toute la commune.

### 3.3.2- Instruction

 Les établissements scolaires dans cette zone sont surtout représentés par beaucoup d’écoles primaires. L’Estère compte quand même deux écoles secondaires atteignant la philo. Cependant certains parents envoient leurs enfants à port-au prince ou aux gonaїves afin qu’ils puissent continuer leurs études universitaires.

### 3.3.3- Santé

 Le ministère de la santé publique et de la population (MSPP) n’est pas représenté à l’Estère. En termes d’infrastructures sanitaires, la commune d’Estère est dotée de deux centres de santé privés.

### 3.3.4- Principales activités

 L’agriculture reste la principale activité de la zone accompagnée du commerce pratiqué surtout par les femmes pour écouler les produits agricoles sur le marché local.

### 3.3.5- Infrastructures

 Les infrastructures de la zone sont ainsi reparties :

* Des routes en terres battues voiturables. Cette zone est aussi traversée par la route nationale #1 qui est actuellement en bon état, reliant port-au prince aux gonaїves et au Cap-Haïtien
* Un commissariat de police
* Un réseau d’irrigation
* De l’électricité qui n’est pas régulière

### 3.3.6- Religion

 Faisant partie de notre culture, la religion vaudou est pratiquée à l’Estère, ensuite le catholicisme, le protestantisme, etc.

### 3.3.7- Agro-industrie

 L’industrie agro-alimentaire est inexistante à l’Estère, sinon des iniatives privées à petite échelle qui transforment du riz, du maїs ou de la patate en pouding.

#

# CHAPITRE IV : MÉTHODOLOGIE

 Pour la réalisation de ce travail, la méthodologie suivante a été adoptée.

 Pour atteindre les objectifs fixés et tester l’hypothèse émise, une méthode comportant deux étapes principales a été adoptée : des recherches documentaires et des enquêtes de terrain.

## 4.1-Recherche documentaire

La première démarche a consisté en la consultation des documents écrits : ouvrages, revues, article de journaux, rapport etc… ayant rapport avec ce sujet /thème. Ceci a permis de voir l’état d’avancement de la réflexion sur le sujet et de donner un fondement scientifique à ce travail. De manière plus pratique, elle a facilité la tâche de la présentation du cadre physique de l’étude plus la revue de littérature. Clairement, les informations disponibles et d’intérêt pour l’étude ont été collectées à partir de la recherche documentaire.

##  4.2.-Enquête exploratoire

 Cette enquête a eu pour but de permettre d’avoir une connaissance rapide du milieu physique et la situation générale de la tenure foncière au sein de la commune. Elle a permis de sélectionner certaines parcelles devant faire l’objet d’une enquête formelle. Pendant cette enquête, des personnes ressources (agriculteurs, le responsable d’irrigation de la zone, notables, Directeur du BAC, CASEC, ASEC…) ont été contactées. Cette enquête fut menée sur une étendue de 950 carreaux de terre comportant 1788 parcelles agricoles. Elle nous a permis d’évaluer les données obtenues et de regrouper les parcelles ayant des caractéristiques identiques, c'est-à-dire d’élaborer une typologie/ catégorisation.

## 4.3.-Typologie

 Après l’enquête exploratoire, l’hétérogénéité de la tenure foncière de la commune de l’Estère nous a permis de réaliser une typologie suivant les critères qui ont été retenus pour la réalisation de ce travail. La situation d’une parcelle est très différente de celle d’une autre tant du point de vue de la superficie que du statut foncier et donc le niveau de sécurité est différent d’une parcelle à une autre. Il faut commencer par classer les parcelles. On regroupe dans un même type des parcelles qui se ressemblent plus ou moins pas parfaitement. Ainsi, une enquête légère sur des parcelles, dans toute la commune, en général sur neuf (9) localités, limitée aux superficies cultivées, nombre de parcelles, mode de tenure foncière nous a permis de couvrir en un temps restreint (6 jours) tout le périmètre comportant des parcelles d’exploitation.

Les critères discriminants retenus sont :

1. Superficie des parcelles cultivées en riz

 A l’Estère, la terre (foncier) représente un facteur discriminant du point de vue de la taille pour la production rizicole. On rencontre des parcelles de superficie très différente.

1. Mode de tenure

 Le mode de tenure est primordial pour la production du riz. La parcelle peut être en situation de propriété, fermage, plane ou antichrèse, métayage.

Les différents types de parcelles identifiées pour ces trois(3) catégories de superficie sont :

On a eu douze (12) types pour les deux(2) critères ci-dessus retenus :

**Type I** : les parcelles en propriété de superficie supérieure ou égales à deux (2) carreaux.

**Type II**: les parcelles en propriété de superficie supérieure ou égales à un (1) carreau et inferieure à deux(2) carreaux.

 **Type III** : les parcelles en propriété de superficie inférieure à un (1) carreau.

**Type IV**: les parcelles en fermage de superficie supérieure ou égales à deux (2) carreaux.

**Type V**: les parcelles en fermage de superficie supérieure ou égales à un (1) carreau et inferieure à deux(2) carreaux.

**Type VI**: les parcelles en fermage de superficie inférieure à un (1) carreau.

**Type VII**: les parcelles planées de superficie supérieure ou égales à deux (2) carreaux.

**Type VIII**: les parcelles planées de superficie supérieure ou égales à un (1) carreau et inferieure à deux(2) carreaux.

**Type IX**: les parcelles planées de superficie inférieure à un (1) carreau.

**Type X** : les parcelles en métayage de superficie supérieure ou égales à deux (2) carreaux.

**Type XI**: les parcelles en métayage de superficie supérieure ou égales à un (1) carreau et inferieure à deux(2) carreaux.

**Type XII**: les parcelles en métayage de superficie inférieure à un (1) carreau.

## 4.4.-Echantillonnage

 La population cible dans la présente étude a été l’ensemble des parcelles emblavées en riz de la commune de l’Estère. L’unité statistique a été donc une parcelle. En voulant s’assurer que sur toute l’étendue du périmètre de l’étude, toutes les spécificités soient relatées dans la présente étude, la méthode d’échantillonnage stratifié aléatoire a été adoptée. Les unités constituant l’échantillon ont été alors choisies de manière aléatoire dans chacune des strates. Dans chaque catégorie de parcelles, on a prélevé un échantillon. Ces parcelles choisies ont été tirées de 1788 parcelles de la zone de l’étude.

 En ce qui concerne le nombre de parcelles, on a prélevé un échantillon assez représentatif des différentes catégories de parcelles.

### 4.5.- Taille de l’échantillon

 L’enquête formelle a été menée sur chacun des types de parcelles, se répartissant comme suit : on a prélevé un échantillon total de 180 parcelles. Cet échantillon de parcelles a été tiré de la population.

Le tableau suivant présente la situation :

 **Tableau 1 : Représentation des échantillons par type**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Mode de tenure** | **type** | **Echantillon par mode de tenure** | **Population**  | **Poids de l’échantillon (%)** |
| Propriétaire(P) | Type I : P1 (**S≥ 2 cx)** | 6 | 60 parcelles | 10% |
| Type 2 : P2 (**1cx ≥ S ˂ 2cx)** | 9 | 90 parcelles | 10% |
| Type 3 : P3 (**S˂ 1 cx)** | 13 | 130 parcelles | 10% |
| Fermage(F) | Type 4 : F1 (**S≥ 2 cx)** | 14 | 139 parcelles | 10,07% |
| Type 5 : F2 (**1cx ≥ S ˂ 2cx)** | 18 | 180 parcelles | 10% |
| Type 6 : F3 (**S˂ 1 cx)** | 23 | 227 parcelles | 10,13% |
| Plane/antichrèse(A) | Type 7 : A1 (**S≥ 2 cx)** | 17 | 169 parcelles | 10,06% |
| Type 8 : A2 (**1cx ≥ S ˂ 2cx)** | 20 | 198 parcelles | 10,10% |
| Type 9 : A3 (**S˂ 1 cx)** | 26 | 256 parcelles | 10,16% |
| Métayage(M) | Type 10 : M1 (**S≥ 2 cx)** | 8 | 79 parcelles | 10,13% |
| Type 11 :M2 (**1cx ≥ S ˂ 2cx)** | 11 | 110 parcelles | 10% |
| Type 12 : M3 (**S˂ 1 cx)** | 15 | 150 parcelles | 10% |
| **Total**  | **12** | **180** | **1788 parcelles** | **……..** |

 Le type de parcelles est fonction, à la fois de la taille de celles-ci et de leur mode de tenure.

## 4.6.-Enquête formelle

Cette étape consiste à se rendre sur le terrain pour collecter des données nécessaires afin d’atteindre les objectifs poursuivis. Ces données ont porté principalement sur les investissements effectués au niveau des parcelles de l’échantillon, les problèmes et/ou facilité d’accès à la terre, les rendements atteints.

 Les enquêtes une fois réalisées, on a procédé à l’aide d’une grille préparée à cette fin, au dépouillement manuel des informations. Les données ont été ensuite traitées, classées et présentées sous forme de tableaux.

 Un questionnaire d’enquête a été dûment préparé à cette fin (Réf. voir Annexe I).

## 4.7.-Méthode d’analyse des données

Les données une fois obtenues, des formules arithmétiques et statistiques ont été utilisées afin de calculer des paramètres nécessaires pour l’analyse des données. Les paramètres comme le produit brut végétal, les charges variables végétales, les charges réelles, les charges fixes, valeur locative des terres en propriété ont été analysés et les tests statistiques sur la valeur de ces différents paramètres pour chaque mode de tenure.

### 4.8. --Procédés de calcul

Ils ont servi à déterminer les valeurs des différents paramètres nécessaires pour remplir les tableaux de synthèse et faire les analyses.

 Les formules suivantes ont été utilisées :

* Produit brut végétal

 PBv= quantité récoltée\* prix unitaire (moyen)

Pertes post-récolte ne sont pas prises en compte dans le calcul du produit brut

Prélèvements : peuvent prendre plusieurs formes : Autoconsommation + Dons + rente foncière (dans le cas de fermage et métayage)

Charges variables + charges fixes = charges réelles

Charges variables végétales : semences, engrais, pesticides, main d’œuvre temporaire (salariée), rente foncière (métayage), lubrifiant, carburant.

* Une charge variable varie avec le volume des opérations et peut varier aussi d’une campagne à une autre dépendamment de la durée du cycle.
* Ce sont les amortissements qui rentrent généralement dans les charges fixes et la rente foncière dans le cas de fermage.

Amortissement= $\frac{prix d^{'}acquisition-valeur actuelle}{durée de vie}$

Charges réelles : ce sont des dépenses qui sont effectivement faites.

 Charges globales= charges réelles+ charges supplétives

 **Profit** =produit brut- charges globales

Ici, c’est les profits générés par les parcelles rizicoles selon leur mode de tenure.

#### 4.9.- Test statistique

 On a procédé à un test de comparaison de deux moyennes, le test t-student a été choisi car la taille des échantillons étant inférieure à 30.

1. **Hypothèses statistiques**
* Hypothèse nulle H0: µ1 = µ2 (égalité des profits moyens dégagés par les parcelles de même superficie et de mode de tenure différent)

PP1= P A1 = p F1 = p M1

P P2 = P A2 = PF2= PM2

P P3 = PA3 = P F3=PM3

* Hypothèse alternative H1: µ1 > µ2 (non égalité des profits moyens dégagés par les parcelles de même superficie et de mode de tenure différent)

 PP1> P A1 >p F1 >p M1

P P2 >P A2 >PF2>PM2

P P3 >PA3 >P F3>PM3

1. **Hypothèse de base**

Un échantillon aléatoire tiré indépendamment de population normale de variance inconnue.

1. **Test de t-Student**

 Ce test est réalisé en utilisant le logiciel Excel. Il obéit à la loi de distribution de Student qu’on appelle la distribution de T avec n1+n2-2 degrés de liberté.

1. **Critère de décision :**

 Si t > tα ; n1+ n2- 2 : au seuil choisi de signification et pour le nombre de degrés de liberté considéré, l’hypothèse nulle ; Ho, suivant laquelle les moyennes des profits sont égales, est rejetée au profit de l’hypothèse alternative H1.

 Seuil de signification : α = 0,05

# CHAPITRE V : RÉSULTATS, ANALYSE et DISCUSSIONS

 Les informations qui ont été collectées ont permis de tester l’hypothèse émise et d’atteindre les objectifs de l’étude concernant : les différents statuts, la proportion de chaque statut, la structure de coût de production et le profit généré par rapport au statut de l’exploitant constituant la structure foncière.

## 5.1.-Situation de la tenure foncière du périmètre de l’Estère

 Pour avoir une meilleure idée de la tenure foncière de la zone d’étude, il est important d’identifier les modes de tenure tout en présentant leur différent statut d’exploitant. La situation de la tenure des terres du périmètre est très complexe. On y rencontre un nombre très varié de modes de rapports qui lient l’exploitant à la parcelle cultivée tant au niveau du périmètre en général qu’à celui de l’exploitation en particulier.

## 5.2.- Présentation et analyse des différents modes de tenure

 Le tableau suivant présente la répartition des terres sur le périmètre selon leur mode de tenure. On a prélevé 180 parcelles pour l’enquête formelle.

 **Tableau 2 : Répartition des terres du périmètre selon le mode de tenure**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Mode de faire-valoir des terres** |
| **Faire-valoir direct**  | **Faire-valoir indirect** | **Total terre** |
| Mode de tenure | Propriétaire | Fermage  | Plane  | Métayage  | Total  | travaillée |
| Superf. En cx | 237,5 | 81,25 | 348,5 | 282,75 | 712,5 | 950 |
| % de superf. Trav. | 25 | 8,55 | 36,68 | 29,76 | 75 | 100 |
| Population de Parcelles /mode | 280 | 546 | 623 | 339 | ...... | 1788 |
| Sup. moy. / parcelle et mode en cx | 0,848 | 0,149 | 0,559 | 0,834 | …… | 0,531 |

 Source : Enquête de l’auteur (2012- 2013)

 Les chiffres du tableau montrent que les trois quarts, soit 75%, des terres du périmètre sont travaillées en faire-valoir indirect. Par ailleurs seulement 25% des terres travaillées sont en propriété. Malgré que les chiffres cachent d’importantes inégalités, des 75% de la superficie exploitée en faire-valoir indirect la plane prédomine. Mais par contre, un exploitant en faire-valoir direct c’est-à dire un propriétaire exploite en moyenne beaucoup plus de terre, soit 0,848cx, qu’un agriculteur en faire-valoir indirect c’est-à dire un planeur et autres.

**5.2.1.- Les propriétaires**

 Les terres dont les exploitants sont des propriétaires sont exploitées en faire-valoir direct. Pour cette catégorie, il y a des surfaces héritées, pour lesquelles il y a eu partage formel, avec arpentage et légalisation par un notaire. Parcelles achetées et héritées avec séparation formelle représentent les terres titres, pour lesquelles l’exploitant dispose d’un titre individuel de propriété. Dans le cas de l’héritage suivi de partage formel et légal et de l’achat l’exploitant devient propriétaire, maitre de sa terre qu’il peut utiliser à sa guise. Dans ce cas, la sécurité de tenure est forte.

**5.2.2.- les métayers**

 En effet un petit paysan, dans la grande majorité des cas, peut recevoir d’un ami ou d’un employeur une parcelle en << métayage>> ; soit 29,76% des terres du périmètre et cela pour une durée qui ne dépasse pas généralement une campagne agricole. Certes, le métayer peut passer plusieurs années sur la terre, mais le propriétaire peut la reprendre quand il le désire. Donc le métayer est dans une incessante insécurité. Le métayer doit verser 1/3 de la production au propriétaire pour avoir le droit de cultiver la parcelle. Il est découragé tant par l’insécurité de la tenure, la taille des parcelles que par le montant trop élevé des prélèvements effectués sous forme de rente par les propriétaires. A l’Estère, un métayer sait qu’il ne doit apporter que sa force de travail et une partie de la production versée pour avoir le droit de cultiver le sol. Et cette partie de la production varie dépendant d’une bonne ou mauvaise récolte, c’est-à dire elle n’est pas une charge fixe.

**5.2.3.- Les fermiers**

 Un autre mode d’accès au foncier est le fermage. A l’Estère la durée du fermage est très variable. Dans la commune de l’Estère, on a 8,55% de terres en fermage pour la production rizicole, la plane fait régresser le fermage suivant les besoins du propriétaire, il peut aller jusqu’à cinq ans (5 ans). Par contre la durée minimum est généralement de trois ans pour le fermage. Le prix moyen de la rente foncière est de 8970,35 gourdes par an pour une superficie d’un (1) ha selon la catégorie de superficie.

**5.2.4.- Les planeurs**

 Pour les terres planées, soit 36,68%, un propriétaire peut céder une parcelle à un paysan moyennant une somme d’argent sous forme d’hypothèque. Le bénéficiaire jouit, aussi longtemps que veut le propriétaire, des fruits de ses dépenses avec la garantie d’un contrat formel d’une autorité de la zone. Dans le cas le plus courant, en ce qui a trait à ce type d’accès au foncier, l’occupant est plus ou moins en sécurité, car le contrat est signé par le CASEC de la zone. Le preneur peut verser une somme de 11704,68 gourdes en moyenne par hectare et par an pour avoir accès à la parcelle.

## 5.3.-Impacts de la tenure foncière sur la production rizicole à l’Estère.

 Dans la commune de l’Estère, la tenure foncière est caractérisée par la faible taille des parcelles cultivées en riz, des difficultés d’accès de plus en plus importantes, et la prédominance des modes de gestion informelle et l’insécurité foncière. L’insécurité des tenures foncières engendre la réticence ou même la peur d’investir sur une parcelle en faire-valoir indirect. Par conséquent, nous allons procéder à l’analyse des impacts de la tenure foncière sur la production rizicole dans les sections qui suivent.

### 5.3.1.- Ses impacts sur le comportement des exploitants

 En référence aux informations recueillies en ce qui a trait à l’investissement qui est dû au statut de l’exploitant qu’entraine son niveau de sécurité, l’interêt d’un agriculteur pour sa parcelle dépend de son statut sur la terre. Certes, un exploitant en faire-valoir indirect va faire de son mieux pour tirer le plus possible d’une parcelle qu’il détient pour un temps très limité. Ainsi il n’est intéressé à y faire aucun investissement significatif et soutenu qui pourrait conduire à l’amélioration des pratiques culturales et, par là même, une dynamisation de la production. Ils avouent qu’ils n’ont pas la volonté de peur de ne pas hâter la reprise de la parcelle, devenant plus productive, par le propriétaire.

 Une terre en faire-valoir indirect ne bénéficie d’aucun effort particulier de conservation ou de reproduction de fertilité. Les engrais chimiques restent la principale forme de reproduction de la fertilité des parcelles cultivées sur le périmètre irrigué de l’Estère. Par contre il est difficile de gérer et de produire la fertilité sur trois quarts, soit 75%, des terres du périmètre qui sont exploitées en faire-valoir indirect, alors qu’on ne peut pas ignorer le rôle de la fertilité sur la productivité et la production agricole. En ce qui concerne les investissements productifs à réaliser sur les parcelles, le statut de l’exploitant joue un rôle déterminant. Les métayers ne peuvent pas faire d’importants investissements en capital. Car, non seulement le propriétaire peut reprendre sa terre avant la récolte, mais aussi et surtout ce n’est que 2/3 de l’accroissement de production qui leur revient de droit. Ce qui pourrait être en toute vraisemblance une perte pour eux. Tout de même c’est un manque à gagner au niveau global.

### 5.3.2.- La conséquence de la tenure foncière sur la distribution et l’application de l’eau à la parcelle.

 Les différents modes de tenure des terres provoquent le morcellement des parcelles au sein d’une même exploitation et posent de graves problèmes dans la distribution et l’application de l’eau. Et ceci permet des pertes d’eau par percolation dans les canaux d’irrigation. Car la moyenne des parcelles par catégorie cache de très grandes disparités. En outre, l’Estère est l’une des régions du pays où l’eau est plus ou moins disponible. Ainsi malgré la disponibilité de l’eau en période pluvieuse, le système gravitaire de l’Estère est constitué d’une multitude de petites ramifications alimentant des parcelles de très faible superficie. Ce qui a pour conséquence direct des pertes énormes d’eau, de temps et la difficulté pour les parcelles d’être arrosées convenablement.

 Pour que l’irrigation puisse jouer son rôle dans la sécurisation et l’augmentation de la production agricole, l’eau doit être appliquée au sol à la quantité et avec la fréquence requise. Cependant, les conditions de tenure des terres dans la zone d’étude empêchent une distribution et une application de l’eau à la parcelle de manière efficiente. En période de sécheresse, alors que les besoins augmentent, l’exploitant ne peut en aucun cas arroser toutes les parcelles auxquelles l’eau est destinée. Il en découle une pratique de jachère forcée selon laquelle  des paysans, disposant de plusieurs parcelles, sont obligés de cultiver une ou deux d’entre elles laissant les autres en jachère. Le temps d’arrosage accordé par unité de superficie est de loin insuffisant pour satisfaire les besoins des agriculteurs.

**5.3.3.- La tenure foncière et les coûts de production.**

 Les trois tableaux de coût de production ci-après montrent que le statut de l’exploitant conditionné par le niveau de sécurité de celui-ci sur la parcelle lui permet de faire des investissements significatifs pour mettre en culture ses terres et les maintenir à un certain niveau de fertilité, car le risque à prendre pour investir en mode de faire-valoir indirect est grand. Il lui faut, tout d’abord, avoir un niveau de sécurité assurant sa pérennité sur la terre qu’il cultive ; et on doit s’assurer que la valeur ajoutée profitera au mieux à l’investisseur. Les tableaux de coûts vont présenter les différentes dépenses effectuées par chaque catégorie de superficie et pour les différents statuts d’exploitant.

#### 5.3.3.1.- Structure de coût au niveau du premier type de superficie pour les différents modes de tenure

 Le tableau qui suit, présente les coûts obtenus au niveau de chaque mode de tenure dans la commune de l’Estère.

**Tableau 3 : Dépenses effectuées en gourdes à l’hectare par classe de superficie et les différents statuts d’exploitant.**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Rubriques** | **Composantes** | **Propriétaire** | **Plane** | **Fermage** | **Métayage** |
| Coûts de production(charges réelles)(Gdes) | Semences | 1831,50  | 1720,88 | 1705,11 | 1677,49 |
| Préparation de sol | 4395,60 | 4228,75 | 4140,45 | 4132,03 |
| Repiquage  | 2930,40 | 2812,17 | 2760,30 | 2713,42 |
| Engrais  | 8791,21 | 8530,95 | 8280,90 | 8203,46 |
| Désherbage  | 1465,20 | 1423,92 | 1380,15 | 1320,35 |
| Pesticides | 183,15 | 177,02 | 172,52 | 167,75 |
| Valeur foncière (rente foncière) | ------------ | --------------- | 17251,88 | 20357  |
|  Récolte (décorticage) | 11721,61 | 11349,11 | 11041,20 | 10974,03 |
| **subtotal** | 31318,67 | 30242,8 | 46732,51 | 38571,5 |
| Amortissements (Gdes) | **(houe, machette)** | 47,62 | 85,86 | 44,85 | 45,22 |
| Charges supplétives(Gdes) | Entraide  | 1785,71 | 1752,36 | 1725,19 | 1666,67 |
| Foncier | 18315,02 | 17838,41 | ---------- | ---------- |
| Main d’œuvre familiale | 915,75 | 1420,50 | 241,53 | 3636,36 |
| **subtotal** | 21064,1 | 21097,13 | 2011,57 | 5348,25 |
|  **Total**  | 52382,77 | 51339,93 | 48744,08 | 43919,75 |

Source : Enquête de l’auteur. (2012- 2013).

 Le tableau précédant nous montre que, au niveau du premier type de superficie (**S≥ 2 cx**), les dépenses totales effectuées pour produire un hectare de riz dans la commune de l’Estère diminuent du propriétaire jusqu’au métayage. Cette variation du coût de production s’explique par le statut et par la sécurité de l’exploitant sur la parcelle qu’il exploite.

 Les propriétaires des parcelles, sont plus aptes à dépenser car ils ont un niveau élevé de sécurité et de maintenir les parcelles toujours productives. Les parcelles en propriété sont les mieux protégées et donc plus riches car bénéficiant des travaux d’amélioration et des investissements beaucoup plus significatifs. Par contre les parcelles en fermage, en hypothèque ou plane et encore plus celles en métayage, sont cultivées de manière intensive avec des dépenses plus faibles et non-rassurantes pour l’exploitant soucieux d’en tirer le maximum de profit pour compenser dans l’immédiat son investissement.

#### 5.3.3.2.-Structure de coût au niveau du deuxième type de superficie pour les différents statuts d’exploitant

 Le tableau ci-après montre les coûts de production par classe de superficie au niveau de chaque mode de tenure pour le périmètre.

**Tableau 4 : Coûts obtenus en gourdes à l’hectare par classe de superficie et les différents modes de tenure**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Rubriques** | **Composantes** | **Propriétaire** | **Plane** | **Fermage** | **Métayage** |
| Coûts de production(charges réelles)(Gdes) | Semences | 934,90 | 821,02 | 792,25 | 483,52 |
| Préparation de sol | 3739,61 | 3284,07 | 3244,72 | 3123,24 |
| Repiquage  | 2493,07 | 2189,38 | 2162,68 | 1901,71 |
| Engrais  | 7479,22 | 6568,14 | 6519,37 | 4480,46 |
| Désherbage  | 1558,17 | 1368,36 | 1313,91 | 1245,25 |
| Pesticides | 218,14 | 191,57 | 166,20 | 146,35 |
| Valeur foncière (rente foncière) | ----------- | ----------- | 15674,82 | 17454,25 |
|  Récolte (décorticage) | 9785,32 | 8593,32 | 8592,25 | 6543,70 |
| **subtotal** | 26208,43 | 23015,86 | 38466,2 | 35378,48 |
| Amortissements(Gdes) | (**houe, machette**) | 68,56 | 60,20 | 69,72 | 58,38 |
| Charges supplétives(Gdes) | Entraide  | 1869,81 | 1642,04 | 1630,97 | 1494,17 |
| Foncier | 18698,06 | 16420,36 | ---------- | ----------- |
| Main d’œuvre familiale | 934,30 | 1915,71 | 2586,90 | 5873,26 |
| **subtotal** | 21570,73 | 20038,31 | 4287,59 | 7425,81 |
|  **Total**  | 47779,16 | 43054,17 | 42753,79 | 42804,29 |

Source : Enquête de l’auteur. (2012- 2013).

 Dans le tableau ci-dessus, pour le deuxième type de superficie (**1cx ≥ S ˂ 2cx**), on peut constater une variation de la valeur moyenne des dépenses de production au niveau de chaque mode de tenure. Car, plus un exploitant se sent en sécurité, plus il est apte à faire des investissements sur la parcelle. Cependant, les exploitants en faire-valoir indirect effectuent des dépenses beaucoup plus faibles et cela va jouer sur la production. Comme le montre le tableau, les dépenses sont liées respectivement au statut de l’exploitant sur la parcelle.

#### 5.3.3.3.-Structure de coût au niveau du troisième type de superficie et pour les différents modes d’exploitant

 Les coûts de production pour le troisième type de superficie, le tableau qui suit montre ces coûts pour chaque mode de tenure.

**Tableau 5 : Dépenses réalisées en gourdes à l’hectare pour la classe de superficie et le statut de l’exploitant.**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Rubriques** | **Composantes** | **Propriétaire** | **Plane** | **Fermage** | **Métayage** |
| Coûts de production(charges réelles)(Gdes) | Semences | 679,10 | 546,22 | 418,62 | 325,19 |
| Préparation de sol | 2813,43 | 2262,91 | 2187,65 | 1131,05 |
| Repiquage  | 1649,25 | 1326,53 | 1016,64 | 804,20 |
| Engrais  | 6694,03 | 5384,15 | 4126,37 | 3865,97 |
| Désherbage  | 921,64 | 655,76 | 568,12 | 429,72 |
| Pesticides | 164,93 | 132,65 | 101,66 | 81,10 |
| Valeur foncière (rente fon.) | ------------ | -------------- | 8970,35 | 6891 |
|  Récolte (décorticage) | 8731,34 | 7022,81 | 5382,22 | 4370,63 |
| **subtotal** | 21653,72 | 17331,03 | 22771,63 | 17898,86 |
| Amortissements(Gdes) | (**houe, machette**) | 87,31 | 70,23 | 53,82 | 76,67 |
| Charges supplétives(Gdes) | Aide | 1649,25 | 1326,53 | 1016,64 | 920,75 |
| Foncier | 14552,24 | 11704,68 | --------- | ---------- |
| Main d’œuvre familiale | 1552,24 | 1326,53 | 1950,08 | 2218,88  |
| **subtotal** | 17841,04 | 14427,97 | 3020,54 | 3216,3 |
|  **Total**  | 39494,76 | 31759 | 25792,17 | 21115,16 |

Source : Enquête de l’auteur. (2012- 2013).

 Pour le tableau du troisième type de superficie (**S˂ 1 cx**), c’est toujours le même constat. La fluctuation des coûts de production est dûe au statut du producteur sur la parcelle. Il n’a pas la garantie de rester sur la parcelle pour une période pouvant couvrir les dépenses antérieures en cas de mauvaise récolte. Bien que le troisième type de superficie suive la même tendance que les deux antérieures, elles présentent certaines différences au niveau de leur structure qui est due au statut des exploitants et aux classes de parcelles.

#### 5.3.4.-Les charges globales selon le type de parcelles et le statut de l’exploitant

 Après avoir procédé au calcul des différentes charges, le tableau suivant montre le coût total de chaque classe pour chacun des modes de tenure.

**Tableau 6 : Tableau récapitulatif des charges globales à l’hectare en gourdes selon le type de parcelles et le statut de l’exploitant.**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Statut de l’expl. / classe de parcelles** | **Propriétaire****Charges globales****(Gdes)** |  **Antichrèse ou plane****Charges globales (Gdes)** | **Fermier****Charges globales (Gdes)**  | **Métayer****Charges globales** **(Gdes)** |
| I (**S≥ 2 cx)** | 52382,77 | 51339,93 | 48744,08 | 43919,75 |
| II (**1cx ≥ S ˂ 2cx)** | 47779,16 | 43054,17 | 42753,79 | 42804,29 |
| III (**S˂ 1 cx)** | 39494,76 | 31759 | 25792,17 | 21115,16 |

Source : Enquête de l’auteur. (2012- 2013).

 Ce tableau présente le résumé des autres tableaux de coût ci-dessus. Il faut noter aussi qu’il n’existe pas une grande différence à l’intérieur d’une même classe de parcelles mais ce grand écart peut s’observer pour des classes de parcelles différentes telles : I et III. Par les observations dans le tableau 6, quelle que soit la classe considérée, les dépenses des propriétaires sont toujours supérieures à celles des autres statuts. Nous allons enlever pour chaque classe et pour chaque statut ces charges globales dans le tableau des produits suivants pour pouvoir déterminer le profit de chacun.

### 5.3.5.- Impact de la tenure foncière sur les produits rizicoles

 La production à l’unité de superficie est fonction du niveau de l’investissement consenti par l’exploitant. Comme on l’a déjà dit le statut de l’exploitant influe grandement sur la gestion et la reproduction de la fertilité de la parcelle. Ainsi les divers modes de tenure des terres concourent à limiter les produits obtenus à l’hectare sur le périmètre sous étude. Par ailleurs, les produits obtenus à l’hectare varient avec les classes et les statuts d’exploitants. Le tableau 7 qui suit, présente les produits obtenus à l’hectare par classe de parcelles et le statut de l’exploitant.

**Tableau 7: Produits bruts à l’hectare en gourdes par classe de parcelles et pour les différents statuts de l’exploitant.**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Statut de l’expl. / classe de parcelles** | **Propriétaire** |  **Antichrèse ou plane** | **Fermier** | **Métayer** |
| I (**S≥ 2 cx)** | 82646,52 | 80495,80 | 75655,10 | 68765,35 |
| II (**1cx ≥ S ˂ 2cx)** | 74013,16 | 64997,26 | 62630,77 | 56368,3 |
| III (**S˂ 1 cx)** | 43125,57 | 33857,93 | 24789,66 | 20674,33 |

Source : Enquête de l’auteur. (2012- 2013).

 Les produits obtenus dans ce tableau sont fonction du statut de l’exploitant. Sur l’ensemble des trois (3) classes de parcelles, le propriétaire a obtenu le meilleur résultat (82646,52 gourdes/ha pour la classe I, 74013,16 gourdes/ha pour la classe II et 43125,57 gourdes/ha pour la classe III). Le planeur vient en second lieu avec (80495,80 gourde/ha pour la classe I, 64997,26 gourdes/ha pour la classe II et 33857,93 gourdes/ ha pour la classe III). Le fermier occupe la troisième place avec (75655,10 gourdes/ha pour la classe I, 62630,77 gourdes/ha pour la classe II et 24789,66 gourdes/ha pour la classe III). Et enfin, le métayer vient en dernier avec (68765,35 gourdes/ha pour la classe I, 56368,3 gourdes/ha pour la classe II et 20674,33 gourdes/ha pour la classe III). Donc, ce tableau nous montre que les produits évoluent dans le même sens que les dépenses qui sont dues au statut de l’agriculteur sur la parcelle. Cependant la majeure partie des terres sont cultivées en mode de faire-valoir indirect, soit les trois quarts (75%).

### 5.3.6.-Profit réalisé et statut foncier

 Si les modes de tenure de la terre font varier les produits obtenus, il ne reste pas moins vrai qu’elles influent sur le profit réalisé dans l’activité agricole. Le tableau 8 qui suit, présentent les profits réalisés sur l’activité de la production de riz selon la classe de l’agriculteur et son statut sur sa parcelle.

**Tableau 8 : Profit dégagé en gourdes à l’hectare selon la classe de parcelles et le statut de l’exploitant**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Statut de l’expl. / classe de parcelles** | **Propriétaire** |  **Antichrèse ou plane** | **Fermier**  | **Métayer** |
| I (**S≥ 2 cx)** | 30263,75 | 29155,87 | 26911,02 | 24845,6 |
| II (**1cx ≥ S ˂ 2cx)** | 26234 | 21943,09 | 19876,98 | 13564,01 |
| III (**S˂ 1 cx)** | 3630,81 | 2098,93 | -1002,51 | -440,83 |

Source : Enquête de l’auteur. (2012- 2013).

 Dans la majorité des cas, les chiffres du tableau montrent que la production du riz sur le périmètre dégage des profits. Par contre, dépendamment de la classe et du mode de tenure, le profit à l’hectare varie depuis 30263,75 gourdes pour le propriétaire jusqu’au fermier qui ne réalise que des pertes de (- 1002,51) gourdes. En effet, les fermiers et les métayers de la classe III après y avoir enlevé les dépenses prises en compte dans le calcul des coûts de production, ils ne réalisent que des pertes qui ne leur donnent que des possibilités de décapitalisation. Le profit net réalisé par les propriétaires et les planeurs du type III peut être décapitalisé si nous tenons compte des dépenses essentielles autres que les investissements agricoles.

 Les profits réalisés par les modes de faire-valoir indirect et ceux obtenus par le propriétaire, respectivement pour chaque classe en tenant compte des différents statuts, nous montrent que toutes autres choses étant égales, le propriétaire et le planeur sont plus incités à faire des investissements visant à accroître la productivité agricole. Nous avons procédé deux à deux à un test de moyenne de profit qui consiste à comparer le profit moyen des différents statuts d’exploitant trouvés au niveau de chaque classe. Pour ce faire, nous avons déterminé une valeur t pour chaque classe pour les différents statuts (voir point 3.9) que nous comparons avec celui trouvé dans le tableau de Student (t tabulaire) à n1+n2 - 2 degrés de liberté au seuil de signification de 5%. On accepte que leurs profits moyens sont égaux (Pp= Pa= Pf= Pm) si le t calculé est inférieur au t tabulaire. Le tableau qui suive présente les statistiques qui permettent de classer les moyennes de profit de chaque classe.

**Tableau 9 : Résultat du test statistique de moyenne de profit par classe de parcelles groupant deux à deux les différents statuts d’exploitant**

|  |  |
| --- | --- |
| **Variables** | **Classe de parcelles I** |
| dl  | **Propriétaitaire/planeur** | **Planeur/fermier** | **Fermier/métayer** |
| 21 | 32 | 23 |
| Tcalculé | 3,18 | 7,01 | 5,25 |
| t0, 05 ; ddl | 1,72 | 1,69 | 1,71 |
| **Variables**  | **Classe de parcelles II** |
| dl  | **Propriétaire/planeur** | **Planeur/fermier** | **Fermier/métayer** |
| 27 | 36 | 27 |
| Tcalculé | 9,90 | 6,74 | 25,97 |
| t0, 05 ; ddl | 1,70 | 1,68 | 1,70 |
| **Variables**  | **Classe de parcelles III** |
| dl  | **Propriétaire/planeur** | **Planeur/fermier** | **Fermier/métayer** |
| 37 | 47 | 36 |
| Tcalculé | 5,67 | 49,15 | 9,81 |
| t0, 05 ; ddl | 1,68 | 1,67 | 1,68 |

Source : Enquête de l’auteur. (2012- 2013).

 Dans le tableau précédent, nous pouvons voir que les t calculés sont tous supérieurs aux t tabulaires pour les degrés de liberté respectifs au seuil de signification de 5% quel que soit le type. Donc, il semble qu’il y a assez d’évidence statistique pour dire que les profits moyens ne sont pas égaux donc pour confirmer notre hypothèse à savoir que : Les profits dans la production rizicole de l’Estère dépendent de la structure foncière.

**5.4.- Synthèse des résultats de l’étude**

 L’étude nous a montré que les différents modes de tenure font ressortir des différences tant au niveau du comportement de l’exploitant sur la parcelle, le coût de production consenti par chaque agriculteur en fonction de son statut et le profit généré pour chacun des cultivateurs etc... Les propriétaires restent les principaux exploitants pouvant inciter la production rizicole. Les rubriques qui entrent dans la structure de coût de production pour chacun des modes de tenure nous montrent l’intérêt de chacun des agriculteurs à investir sur sa parcelle en fonction de son statut. En effet, il existe une grande différence entre la structure de coût de classe de parcelles I par rapport aux classes de parcelles II et III. Le niveau de comportement des exploitants et le profit généré à travers les différents modes de tenure est surtout conditionné par le statut des agriculteurs.

 Dans les différents types au niveau des différents modes de tenure, les propriétaires sont plus aptes à faire des investissements sur leurs parcelles. Ce comportement qu’ont les propriétaires joue positivement sur la production rizicole et ceci dans toutes les classes. De plus, il semble le facteur qui influe sur la production. Plus le niveau de sécurité est élevé sur une classe donnée plus il génère de profit. De plus, le test de t-student montre les t calculés pour tous les types et chacun des modes de tenure sont supérieurs aux valeurs de t tabulaire au seuil de signification de 5%. Alors l’hypothèse selon laquelle les profits ne sont pas égaux et que ( PP1> P A1 >p F1 >p M1…) est acceptée. Selon les lignes précédentes, les différences observées dans les différentes classes de parcelles semblent liées au statut de l’exploitant sur sa parcelle.

#

# CHAPITRE VI : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

 Les modes de tenure jouent un rôle important dans la prise de décision des agriculteurs concernant l’organisation de la production et le niveau d’investissement consenti pour améliorer la production rizicole de la commune. Vu sous l’angle de l’efficience à long terme, l’exploitation du sol par son propriétaire, le rend propice aux investissements et améliorations foncières, dont les résultats ne se font point sentir immédiatement. L’étude réalisée montre que les agriculteurs qui ont des terres en propriété et qui sont disposés à y investir beaucoup plus d’argent sont ceux qui obtiennent un niveau de profit plus élevé. Par contre ceux qui ne travaillent que des terres en faire-valoir indirect réalisent les profits les plus faibles. Cette étude nous permet de voir comment les statuts fonciers jouent sur la production, l’exploitation efficace et rationnelle de la terre. Les différents statuts en vigueur ne sont pas de nature à sécuriser les exploitants agricoles non propriétaires pour qu’ils entretiennent, maintiennent sa fertilité et y fassent des investissements productifs durables. La terre travaillée par des exploitants non-propriétaires donne naissance à des produits plus faibles que celle travaillée par les propriétaires et des exploitations agricoles de taille très faible empêchent l’amélioration des techniques de production, l’application de l’eau à la parcelle, de l’outillage et toute possibilité d’économie d’échelle.

 Nous avons analysé tout d’abord les différents statuts des exploitants et ensuite leur comportement face à l’investissement et à la sécurité sur la parcelle. Enfin, nous avons effectué des analyses pour les différents tableaux de coût et de profit généré par chaque type selon le statut de l’agriculteur.

L’étude révèle que les propriétaires sont plus aptes à faire des investissements et sont en sécurité par rapport aux exploitants en faire-valoir indirect et ceci dans tous les types et ils génèrent beaucoup plus de profit. En effet, le profit généré par les propriétaires, (soit 30263,75 gourdes pour la classe de parcelles I de superficie supérieure ou égale à 2 carreaux , 26234 gourdes pour la classe des parcelles II de superficie supérieure ou égale à 1 carreau et inférieure à 2 carreaux et 3630,81 gourdes pour la classe des parcelles III de superficie inférieure à 1 carreau) en moyenne par hectare, est supérieur à celui des exploitants en faire-valoir indirect, pour le planeur (soit 29155,87 gourdes/ha pour la classe des parcelles I de superficie supérieure ou égale à 2 carreaux , 21943,09 gourdes/ha pour la classe des parcelles II de superficie supérieure ou égale à 1 carreau et inférieure à 2 carreaux et 2098,93 gourdes/ha pour la classe des parcelles III de superficie inférieure à 1 carreau ), pour le fermier (soit 26911,02 gourdes/ha pour la classe des parcelles I de superficie supérieure ou égale à 2 carreaux, 19876,98 gourdes/ha pour la classe des parcelles II de superficie supérieure ou égale à 1 carreau et inférieure à 2 carreaux et une perte de 1002,51 gourdes/ha pour la classe des parcelles III de superficie inférieure à 1 carreau) et enfin le métayer(soit 24845,6 gourdes/ha pour la classe des parcelles I de superficie supérieure ou égale à 2 carreaux, 13564,01 gourdes/ha pour la classe des parcelles II superficie supérieure ou égale à 1 carreau et inférieure à 2 carreaux et une perte 440,83 gourdes/ha pour la classe des parcelles III de superficie inférieure à 1 carreau. Un niveau de profit qui est conditionné par le statut des exploitants et qui varie par la suite en fonction du niveau de sécurité de l’agriculteur sur la parcelle. Le facteur terre à travers ses différents modes de tenure constitue un obstacle à la dynamisation de la production agricole dans l’aire du périmètre irrigué de l’Estère.

Ce travail de recherche a permis de clarifier la situation des exploitants en termes de leur statut. Il a pu révéler certaines différences du mode de faire-valoir direct et indirect. Toutefois, en dépit de l’effort consenti dans le travail, ce dernier peut faire l’objet d’un complément qui prendra en compte d’autres facteurs qui n’ont pas été touchés dans l’analyse de la tenure foncière.

 Des résultats qui précédent pour cette étude réalisée dans le but de faire une présentation et une analyse des différents modes de tenure dans la commune de l’Estère, des recommandations suivantes  sont alors formulées à tout intervenant manifestant un vrai désir de promouvoir le secteur agricole de la zone :

* Réglementer le faire-valoir indirect et particulièrement le fermage et le métayage afin de sécuriser et de garantir à la fois les intérêts du cédeur et ceux du preneur tout en assurant l’exploitation efficace et rationnelle du sol à court et à long terme
* Prendre des mesures efficaces visant à limiter les modes de tenure de la terre, le montant de la rente foncière et le prix de la terre et à augmenter la taille des parcelles et des exploitations agricoles.
* Intégrer dans une approche globale qui prendrait en compte tous les facteurs (eau, outillage, intrants, commercialisation des produits agricoles etc) pouvant limiter la productivité et la production agricoles dans les projets de développement agricole, particulièrement en agriculture irrigué.
* Donner l’assurance au planeur de la pérennité, au fermier et au métayer de leur exploitation par un système de contrat mieux adapté et avantageux tant pour l’exploitant que pour le propriétaire en vue d’une exploitation plus rationnelle de la terre.
* Promouvoir des activités extra-agricoles génératrices de revenus et d’emplois pour les paysans de manière à faire baisser la pression sur la terre.

#  BIBLIOGRAPHIE

* ANDAH. Une politique nationale rizicole. Mars 2008.
* AUDIBERT, Martine. Revue d’économie du développement. 2010.
* BERNARDIN, Ernst. Espace rural haïtien, 1991.

 Coll. nouveaux horizon, 1993.

 Coll. technique rurale en Afrique, Paris, 1993.

* DARE, William’s. Département l’Artibonite, 1997.
* DAVID, Ricardo. La protection de l’agriculture. 1822.
* DEVERRE, Christian. Enjeux foncieux dans la Caraïbe. Paris, 1987.
* DUFUMIER Marc. Les politiques agraires. coll. PUF, 1986.

 FAMV, 2008

* GASPARD, Lucko. Estimation de la superficie de l'exploitation agricole correspondant au minimum vital dans la famille de la zone de Cavaillon. FAMV, 1995.
* GEORGES, Anglade : Collection espace haïtien. 1974.
* GRET/ FAMV. Manuel d’Agronomie tropicale, 1990.
* GUTELMAN, Michel. Structures et réformes agraires. Maspero, Paris, 1974.
* JOSEPH, Hugues. Système foncier à Bayonnais, Contribution à l’étude des problèmes fonciers en Haïti, 1984.
* MARNDR and Banque Mondiale. Développement rural en Haïti : diagnostic et axes d’intervention. MARNDR, Mai 2005.
* MASSENA, Pierre André. Investigation sur les techniques de transformation du riz paddy au niveau de la Vallée de l'Artibonite en vue de faire des propositions d'amélioration du riz usine. FAMV, 1997.
* Ministère de la Coopération Française. Memento de l’Agronome.

Coll. technique rurale en Afrique, Paris, 1993.

* MORAL, Paul. Le paysan haïtien : Etude sur la vie rurale en Haïti Port-au Prince, 1978.
* THELIAR, Maxim. Revenu agricole des parcelles distribuées aux ménages de Déseaux (Dessalines) par le projet-pilote de la réforme agraire de1996 et son utilisation.

FAMV, 2008.

* VICTOR, Gary. Le paysan haïtien dans le développement Économique et Social d’Haïti. FAMV, 1980.

# WEBO GRAPHIE

# FAO, mars 2002, suivi du marché du riz, 3 pages,

http://www.fao.org/es/ESC/fr/15/70/highlight \_\_71.html, consulté le 25 juillet 2013.

1. IHSI, 2013, recensement de la population, 6 pages, http://www.ihsi.gouv.ht/pays-zone-geo\_789/haiti\_ 513/présentation-haiti\_1839/index.html, consulté le 13 mars 2012.
2. HILAIRE Sébastien, Ministère de l’agriculture, liste des ministres, 13 pages, http://www.agriculture.gouv.ht/view/01, consulté le 21 novembre 2013.
3. Oxfam Québec, les producteurs haïtiens forcés de rivaliser avec une concurrence inégale, 5 pages, http://www.maketradefair.com/fr/assets/français/**Riz haitien**.pdf, consulté le 11 mai 2014.
4. BERNARD (1991), ODVA(1996), RADHA(1950), Wilkipédia Foundation, 21 avril 2011, Riz, 9 page, http://www.wikipedia.fr, consulté le 15 septembre 2012.

# ANNEXES

# ANNEXE 01 : Fiche d’enquête

 **Questionnaire d’enquête sur la situation de la tenure des terres dans la commune de l’Estère**

Enquête No………………………… Date…………………….

Identification et information relatives à l’usager

Nom………………… Sexe………………… Age………………

Section communale…………………………. Localité………………………..

L’exploitant sait-il lire et/ ou écrire ? oui……. Non………

Si oui combien d’années a-t-il passé à l’école ?.....................................................

L’usager est-il le chef d’exploitation ? oui…… Non…………

Si oui depuis combien de temps ?...........................

Situation de l’usager

Agriculteur à temps plein

Exerce également une autre activité…. précisez………….

**Evaluation et gestion du facteur de travail**

Potentiel de main d’œuvre dont dispose l’exploitation agricole

Nombre d’actifs …..garçon(s) ……femme(s)

Achat de main d’œuvre agricole : oui…… Non………

Si oui, quelle période……………………………………………………………..

 Est-il facile de trouver de la main d’œuvre quand on a besoin ?

 ………………………………………………………………………….

 Si vous n’achetez pas de main d’œuvre, donnez les raisons ?

 5.1- Avez-vous assez de bras pour travailler vos terres ?

 5.2- Quelle superficie pouvez-vous exploiter avec la main d’œuvre familiale uniquement ?

 ……………………………

Vente de main d’œuvre : oui……. Non………….

Si oui donner la fréquence et la période……………………………….............................

……………………………………………………………………………………………

Pour chaque parcelle, précisez les quantités de main d’œuvre salariée que vous avez utilisée lors des différentes étapes

Parcelles 1-Propriété 2- fermage 3-plane 4-métayage

Pépinière

Préparation du sol (labourage ou piquage du sol)

Le repiquage (transplantation)

Travaux d’entretien

Récolte

Battage

Décorticage

Vente /et ou consommation

 C-Investissement / ou amélioration foncière sur la parcelle

Est-ce que vous avez effectué des investissements sur votre parcelle ?

Si oui précisez :………………………………………………………………………

Les objectifs visés

………………………………

Précisez l’origine de cet argent……………………………….

…………………………………………………………………

Avez –vous possédé à des travaux d’amélioration foncière (amendement) ?

Si oui indique :

La parcelle

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Les types d’opérations

………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Les coûts consentis………………………………………………….

Les résultats escomptés et/ou obtenus………………………………

………………………………………………………………………

Bénéficiez-vous d’un quelconque appui dans le domaine de la conservation du sol ou de l’agriculture conversationniste ?

Precisez……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….....

Etes-vous satisfaits des rendements obtenus pour le riz ?

Oui…… Non……….

A votre avis qu’est ce qui est responsable de la faible du rendement obtenu si votre parcelle ?

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Etes-vous bénéficiaire de services publics au cours du processus de production ?

(Il faut préciser les conditions et exigences à remplir, s’il y en a)

Semences………………………………………………………………………………….

Engrais ……………………………………………………………………………………

Pesticides ………………………………………………………………………………….

Outils ………………………………………………………………………………………

Autres (précisez) …………………………………………………………………………...

Avez-vous bénéficié du crédit ? oui……… Non……………..

Si oui indique l’origine……………………………………………………………………..

Le type : crédit de soudure……… crédit de campagne……………

Le montant…………. La durée………………………

 **C-Evaluation des coûts de production**

 16-Pour la culture du riz indiquez :

 Coût des opérations

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Les différentes opérations** | **quantités** | **Coût unitaire** | **Coût total** |
| Operations culturales :PépinièrePréparation du sol (labourage ou piquage du sol)Le repiquage (transplantation)Travaux d’entretienRécolteBattage Décorticage |  |  |  |
| Intrants nécessaires :SemencesEngrais pesticides |  |  |  |
| Quantités de main d’œuvre |  |  |  |
| Outils utilisés |  |  |  |
| Total  |  |  |  |

Savez –vous quelle quantité d’engrais à appliquer sur chacune de parcelle ?comment le savez-vous ?

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Evaluation de la production

Pour chaque parcelle cultivée en riz indiquez :

Parcelles 1-propriété 2-fermage 3-plane 4- métayage

 Énumération de la quantité dans chaque rubrique

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Rubrique**  | **quantités** | **Prix unitaire** | **total** |
| Récoltée |  |  |  |
| Consommée |  |  |  |
| Prélèvement |  |  |  |
| Total  |  |  |  |

**D-L’outillage et le matériel agricole**

Outils et Nombre Date d’ Prix Durée Valeur

Equipements acquisition d’achat de vie actuelle

 ……………. ………… …………. ………. ……. …………..

…………….. ………… …………. ………. ……. …………..

…………….. ………… …………. ……….. ……. …………...

……………... ………… …………. ……….. …….. ……………

……………… ………… …………. ………... …….. …………...

Combien de bureaux et/ou institutions (entités) dans votre zone qui peuvent donner un papier légal lors d’une transaction foncière ? Citez-les ?

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Etes-vous déjà victime d’un conflit terrien ?

………………………………………………………………………………………………

Avez-vous déjà assisté à un jugement sur les conflits terrien ?

………………………………………………………………………………………………

Etes-vous satisfait du verdict prononcé ?...............................................................................

………………………………………………………………………………………………

Ce genre de conflit est-il courant dans votre zone ?

………………………………………………………………………………………………

Qu’est ce qui en est la cause ?...............................................................................................

……………………………………………………………………………………………..

Connaissez-vous des lois sur le fermage, plane et métayage des terres ?

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

**ANNEXE 02 : tableaux de données de l’étude**

 **Répartition des terres du périmètre**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Faire-valoir | Faire-valoir direct | Faire-valoir indirect | Total terre |
| Mode de tenure | Propriétaire | Total  | Fermage  | Plane  | Métayage  | Total  | travaillée |
| Superf. En cx | 237,5 | 237,5 | 69,25 | 348,5 | 294,75 | 712,5 | 950 |
| % de superf. Trav. | 25 | 25 | 7,29 | 36,68 | 31,03 | 75 | 100 |

 Source : enquête de l’auteur (Avril 2013)

**Profits des différentes superficies par chaque mode de tenure pour les différentes classes**

|  |
| --- |
| **Classe de superficie I** (**S≥ 2 cx)** |
| **Propriétaire** | **Planeur**  | **Fermier** | **Métayer** |
| Superficie(ha) | Profit | Superficie  | Profit | Superficie  | Profit | Superficie  | Profit |
| 2,58 | 78080,48 | 2,58 | 75222,14 | 3 | 75966,68 | 2,85 | 80291,91 |
| 2,65 | 80198,93 | 2,63 | 76679,93 | 2,58 | 87315,06 | 2,65 | 74657,39 |
| 2,60 | 78685,75 | 2,75 | 80178,64 | 2,65 | 77394,3 | 2,75 | 77474,64 |
| 3 | 90791,25 | 2,80 | 81636,43 | 2,75 | 80038,81 | 3,50 | 98604,09 |
| 2,75 | 83225,31 | 2,65 | 77263,05 | 3,5 | 101867,57 | 3 | 84517,79 |
| 2,80 | 84738,50 | 2,75 | 79178,46 | 3,6 | 104778,07 | 2,60 | 73248,75 |
| …… | ……. | 2,65 | 77263,06 | 2,58 | 73459,25 | 2,85 | 81700,53 |
| ……. | …….. | 2,85 | 83094,23 | 2,65 | 69787,45 | 2,90 | 80291,96 |
| ……. | …….. | 2,90 | 84552,02 | 2,88 | 83822,45 | ……. | ……. |
| ……. | ……. | 3 | 90367,60 | 2,9 | 84404,55 | ……. | …….. |
| ……. | …….. | 3,5 | 105630,54 | 2,75 | 80038,8 | ……. | …….. |
| ……. | ……… | 2,63 | 72945,95 | 2,68 | 78001,45 | ……. | ……... |
| ……. | …….. | 2,58 | 77672,25 | 2,58 | 77143,35 | ……. | ……… |
| ……. | …….. | 2,78 | 81553,92 | 2,95 | 85859,81 | ……. | ……… |
| …….. | ……. | 2,95 | 86310,74 | 3,5 | 98786,75 | ……. | ……… |
| …….. | ……. | 3 | 89265,60 | 3 | 93132,35 | ……. | ……… |
| …….. | …….. | 2,65 | 70462,65 | 2,75 | 83083,25 | …….. | ……… |
| **16,38** | **495720,22** | **47,65** | **1389277,21** | **49,3** | **1434879,95** | **23,1** | **650787,06** |

|  |
| --- |
| **Classe de superficie II** (**1cx ≥ S ˂ 2cx)** |
| **Propriétaire** | **Planeur** | **Fermier**  | **Métayer**  |
| Supreficie  | Profit | Superficie  | Profit | Superficie  | Profit | Superficie  | Profit |
| 1,5 | 39350,99 | 1,75 | 40594,71 | 1,75 | 34784,71 | 1,29 | 17497,57 |
| 1,65 | 43286,09 | 1,85 | 42149,13 | 1,65 | 32797,02 | 1,29 | 18749,75 |
| 1,75 | 45909 | 1,95 | 42789,02 | 1,8 | 35778,56 | 1,75 | 24172,65 |
| 1,8 | 47221,19 | 1,65 | 36206,09 | 1,58 | 31405,62 | 1,85 | 25093,41 |
| 1,29 | 33841,85 | 1,95 | 45357,2 | 1,29 | 25641,3 | 1,35 | 18311,4 |
| 1,35 | 35415,89 | 1,85 | 40594,72 | 1,6 | 31803,17 | 1,35 | 16831,55 |
| 1,5 | 39350,99 | 1,75 | 38400,4 | 1,95 | 38760,11 | 1,5 | 20346,02 |
| 1,75 | 45909,5 | 1,95 | 47362,75 | 1,29 | 22865,55 | 1,6 | 21702,42 |
| 1,85 | 48533,46 | 1,75 | 37875,9 | 1,85 | 36772,41 | 1,65 | 22805,65 |
| …….. | …….. | 1,75 | 38897,7 | 1,5 | 29815,47 | 1,35 | 17678,45 |
| …….. | …….. | 1,85 | 38745,25 | 1,45 | 28821,62 | 1,4 | 18989,61 |
| …….. | …….. | 1,89 | 41472,44 | 1,35 | 26833,92 | ……… | ……… |
| …….. | …….. | 1,75 | 37865,7 | 1,75 | 37844,67 | ……… | …….. |
| …….. | …….. | 1,85 | 40478,5 | 1,45 | 25828,25 | ……… | …….. |
| …….. | …….. | 1,65 | 35125,35 | 1,9 | 37766,26 | ……… | …….. |
| …….. | …….. | 1,85 | 38758,65 | 1,6 | 33084,85 | ………. | …….. |
| …….. | …….. | 1,75 | 36869,45 | 1,35 | 27195,65 | ……… | ……… |
| …….. | …….. | 1,95 | 40985,75 | 1,29 | 26707,09 | ………. | …….. |
| …….. | …….. | 1,85 | 39684,85 | ……. | ……. | ……… | ……… |
| ……. | …….. | 1,95 | 41586,95 | ……. | …….. | …….. | ……… |
| **14,44** | **378818,96** | **36,54** | **801800,51** | **28,4** | **564506,23** | **16,38** | **222178,48** |

|  |
| --- |
| **Classe de superficie III** (**S˂ 1 cx)** |
| **Propriétaire**  | **Planeur**  | **Fermier**  | **Métayer**  |
| Superficie  | Profit  | Superficie  | Profit | Superficie  | Perte  | Superficie  | Perte  |
| 0,5 | 1815,4 | 0,5 | 1049,46 | 0,95 | -952,38 | 0,5 | -220,42 |
| 0,8 | 3154,64 | 0,8 | 1679,14 | 0,75 | -751,88 | 0,95 | -381,24 |
| 0,25 | 907,7 | 0,97 | 2035,96 | 0,75 | -763,8 | 0,5 | -225,4 |
| 0,75 | 2948,1 | 0,65 | 1364,3 | 0,75 | -832,5 | 0,75 | -330,62 |
| 0,6 | 2178,48 | 0,55 | 1154,41 | 0,65 | -651,63 | 0,8 | -352,66 |
| 0,35 | 1270,78 | 0,67 | 1406,28 | 0,95 | -879,8 | 0,85 | -374,71 |
| 0,45 | 1633,86 | 0,6 | 1259,35 | 0,95 | -953,59 | 0,65 | -286,54 |
| 0,25 | 1125,75 | 0,7 | 1469,25 | 0,95 | -895,5 | 0,56 | -246,86 |
| 0,5 | 1674,5 | 0,85 | 1784,09 | 0,88 | -882,2 | 0,45 | -198,37 |
| 0,75 | 2885,25 | 0,47 | 986,49 | 0,95 | -956,4 | 0,75 | -363,2 |
| 0,5 | 985,65 | 0,25 | 524,73 | 0,85 | -852,13 | 0,35 | -154,29 |
| 0,45 | 1498,45 | 0,35 | 734,62 | 0,95 | -886,8 | 0,25 | -110,2 |
| 0,55 | 2247,87 | 0,9 | 1889,04 | 0,65 | -646,4 | 0,2 | -88,17 |
| …….. | ……. | 0,75 | 1574,19 | 0,85 | -865,25 | 0,57 | -251,27 |
| ……. | ……. | 0,85 | 1782,3 | 0,45 | -451,12 | 0,45 | -198,37 |
| ……. | ……. | 0,82 | 1721,12 | 0,85 | -845,45 | ……. | ……. |
| ……. | ……. | 0,55 | 1078,45 | 0,85 | -923,9 | ……. | ……. |
| ……. | ……. | 0,45 | 944,51 | 0,85 | -876,8 | ……. | ……. |
| …… | …… | 0,38 | 797,59 | 0,95 | -935,6 | …….. | ……. |
| ……. | ……. | 0,8 | 1789,15 | 0,85 | -875,65 | …….. | ……. |
| ……. | ……. | 0,35 | 843,6 | 0,9 | -902,25 | ……. | ……. |
| ……. | …….. | 0,45 | 1035,3 | 0,95 | -948,35 | ……. | ……. |
| ……. | ……. | 0,75 | 1398,4 | 0,75 | -748,89 | ……. | …….. |
| ……. | …… | 0,75 | 1447,04 | …….. | …… | ……. | ……. |
| ……. | …… | 0,85 | 1756,8 | …….. | ……. | ……. | ……. |
| ……. | ……. | 0,65 | 1462,6 | ……. | ……. | ……. | …….. |
| **6,7** | **24326,43** | **16,66** | **34968,17** | **19,23** | **-19278,27** | **8,58** | **-3782,32** |

**Tableau récapitulatif des charges globales à l’hectare par classe de parcelles et pour les différents modes de tenure**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Statut de l’expl / classe de parcelles** | **Propriétaire****Charges globales (Gdes)** |  **Antichrèse ou plane****Charges globales** **(Gdes)** | **Fermier** **Charges globales (Gdes)** | **Métayer****Charges globales (Gdes)** |
| **I** (**S≥ 2 cx)** | 52382,77 | 51339,93 | 48744,08 | 43919,75 |
| **II** (**1cx ≥ S ˂ 2cx)** | 47779,16 | 43054,17 | 42753,79 | 42804,29 |
| **III** (**S˂ 1 cx)** | 39494,76 | 31759 | 25792,17 | 21115,16 |

**Les produits bruts à l’hectare par classe de parcelles et pour chaque mode de tenure**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Statut de l’expl / classe de parcelles** | **Propriétaire** |  **Antichrèse ou plane** | **Fermier** | **Métayer** |
| **I** (**S≥ 2 cx)** | 82646,52 | 80495,80 | 77849,10 | 72092,35 |
| **II** (**1cx ≥ S ˂ 2cx)** | 74013,16 | 64997,26 | 62630,77 | 56368,3 |
| **III** (**S˂ 1 cx)** | 43125,57 | 33857,93 | 24789,66 | 20674,33 |

**Les profits moyens dégagés à l’hectare par classe de parcelles et pour chaque mode de tenure**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Statut de l’expl / classe de parcelles** | **Propriétaire** |  **Antichrèse ou plane** | **Fermier**  | **Métayer** |
| **I** (**S≥ 2 cx)** | 30263,75 | 29155,87 | 29105,02 | 28172,6 |
| **II** (**1cx ≥ S ˂ 2cx)** | 26234 | 21943,09 | 19876,98 | 13564,01 |
| **III** (**S˂ 1 cx)** | 3630,81 | 2098,93 | -1002,51 | -440,83 |

# ANNEXE 03 : Données des tests statistiques pour chaque classe de parcelles

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |
| **Classe de parcelles I****Propriétaire/planeur**

|  |
| --- |
| t-Test: Two-Sample Assuming Equal Variances |
|  |  |  |
|  | *Variable 1* | *Variable 2* |
| Mean | 30263,5 | 29115,9 |
| Variance | 600,478 | 754632 |
| Observations | 6 | 17 |
| Pooled Variance | 575101 |  |
| Hypothesized Mean Difference | 0 |  |
| df | 21 |  |
| t Stat | 3,18667 |  |
| P(T<=t) one-tail | 0,00222 |  |
| t Critical one-tail | 1,72074 |  |
| P(T<=t) two-tail | 0,00444 |  |
| t Critical two-tail | 2,07961 |   |

 |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

**Planeur/Fermier**

|  |
| --- |
| t-Test: Two-Sample Assuming Equal Variances |
|  |  |  |
|  | *Variable 1* | *Variable 2* |
| Mean | 29115,9 | 26911,5 |
| Variance | 754632 | 923368 |
| Observations | 17 | 17 |
| Pooled Variance | 839000 |  |
| Hypothesized Mean Difference | 0 |  |
| df | 32 |  |
| t Stat | 7,01648 |  |
| P(T<=t) one-tail | 3E-08 |  |
| t Critical one-tail | 1,69389 |  |
| P(T<=t) two-tail | 5,9E-08 |  |
| t Critical two-tail | 2,03693 |   |

|  |
| --- |
| **Fermier/Métayer**t-Test: Two-Sample Assuming Equal Variances |
|  |  |  |
|  | *Variable 1* | *Variable 2* |
| Mean | 26911,5 | 24845,4 |
| Variance | 923368 | 653726 |
| Observations | 17 | 8 |
| Pooled Variance | 841303 |  |
| Hypothesized Mean Difference | 0 |  |
| df | 23 |  |
| t Stat | 5,25396 |  |
| P(T<=t) one-tail | 1,2E-05 |  |
| t Critical one-tail | 1,71387 |  |
| P(T<=t) two-tail | 2,5E-05 |  |
| t Critical two-tail | 2,06866 |   |

**Classe de parcelles II**

|  |
| --- |
| **Propriétaire/Planeur**t-Test: Two-Sample Assuming Equal Variances |
|  |  |  |
|  | *Variable 1* | *Variable 2* |
| Mean | 26234 | 21943,3 |
| Variance | 938951 | 1258960 |
| Observations | 9 | 20 |
| Pooled Variance | 1164142 |  |
| Hypothesized Mean Difference | 0 |  |
| df | 27 |  |
| t Stat | 9,90753 |  |
| P(T<=t) one-tail | 8,7E-11 |  |
| t Critical one-tail | 1,70329 |  |
| P(T<=t) two-tail | 1,7E-10 |  |
| t Critical two-tail | 2,05183 |   |

|  |
| --- |
| **Planeur/Fermier**t-Test: Two-Sample Assuming Equal Variances |
|  |  |  |
|  | *Variable 1* | *Variable 2* |
| Mean | 21943,3 | 19876,2 |
| Variance | 1258960 | 477894 |
| Observations | 20 | 18 |
| Pooled Variance | 890123 |  |
| Hypothesized Mean Difference | 0 |  |
| df | 36 |  |
| t Stat | 6,74351 |  |
| P(T<=t) one-tail | 3,6E-08 |  |
| t Critical one-tail | 1,6883 |  |
| P(T<=t) two-tail | 7,1E-08 |  |
| t Critical two-tail | 2,02809 |   |

|  |
| --- |
| **Fermier/Métayer**t-Test: Two-Sample Assuming Equal Variances |
|  |  |  |
|  | *Variable 1* | *Variable 2* |
| Mean | 19876,2 | 13564,7 |
| Variance | 477894 | 275642 |
| Observations | 18 | 11 |
| Pooled Variance | 402986 |  |
| Hypothesized Mean Difference | 0 |  |
| df | 27 |  |
| t Stat | 25,9789 |  |
| P(T<=t) one-tail | 6,1E-21 |  |
| t Critical one-tail | 1,70329 |  |
| P(T<=t) two-tail | 1,2E-20 |  |
| t Critical two-tail | 2,05183 |   |

**Classe de parcelles III**

|  |
| --- |
| **Propriétaire/Planeur**t-Test: Two-Sample Assuming Equal Variances |
|  |  |  |
|  | *Variable 1* | *Variable 2* |
| Mean | 3630,81 | 2098,93 |
| Variance | 1770965 | 85895,9 |
| Observations | 13 | 26 |
| Pooled Variance | 632405 |  |
| Hypothesized Mean Difference | 0 |  |
| df | 37 |  |
| t Stat | 5,67089 |  |
| P(T<=t) one-tail | 8,8E-07 |  |
| t Critical one-tail | 1,68709 |  |
| P(T<=t) two-tail | 1,8E-06 |  |
| t Critical two-tail | 2,02619 |   |

|  |
| --- |
| **Planeur/Fermier**t-Test: Two-Sample Assuming Equal Variances |
|  |  |  |
|  | *Variable 1* | *Variable 2* |
| Mean | 2098,93 | -1002,8 |
| Variance | 85895,9 | 6223,57 |
| Observations | 26 | 23 |
| Pooled Variance | 48602,5 |  |
| Hypothesized Mean Difference | 0 |  |
| df | 47 |  |
| t Stat | 49,1506 |  |
| P(T<=t) one-tail | 2,3E-42 |  |
| t Critical one-tail | 1,67793 |  |
| P(T<=t) two-tail | 4,6E-42 |  |
| t Critical two-tail | 2,01174 |   |

|  |
| --- |
| **Fermier/Métayer**t-Test: Two-Sample Assuming Equal Variances |
|  |  |  |
|  | *Variable 1* | *Variable 2* |
| Mean | -1002,8 | -440,4 |
| Variance | 6223,57 | 66838,8 |
| Observations | 23 | 15 |
| Pooled Variance | 29796,2 |  |
| Hypothesized Mean Difference | 0 |  |
| df | 36 |  |
| t Stat | 9,81734 |  |
| P(T<=t) one-tail | 5,1E-12 |  |
| t Critical one-tail | 1,6883 |  |
| P(T<=t) two-tail | 1E-11 |  |
| t Critical two-tail | 2,02809 |   |

# ANNEXE 04 : Les formules utilisées

* Produit brut végétal

 PBv= quantité récoltée\* prix unitaire (moyen)

Pertes post-récolte ne sont pas prises en compte dans le calcul de produit brut

Prélèvements : peuvent prendre plusieurs formes : Autoconsommation + Dons + rente foncière (dans le cas de fermage et métayage)

Charges variables + charges fixes = charges réelles

Charges variables végétales : semences, engrais, pesticides, main d’œuvre temporaire (salariée), rente foncière (métayage), lubrifiant, carburant.

* Une charge variable varie avec le volume des opérations et peut varier d’une campagne à l’autre indépendamment de la durée du cycle.
* Ce sont les amortissements qui rentrent généralement dans les charges fixes et la rente foncière dans le cas du fermage.

 Amortissement=$\frac{prix d^{'}acquisition-valeur actuelle}{durée de vie}$

Charges réelles : ce sont des dépenses qui sont effectivement faites.

 Foncier= valeur locative des terres en propriété

 Charges globales= Charges réelles + charges calculées (supplétives)

 **Profit** =produit brut- charges globales